

« **Énoncer, dénoncer, renoncer... ce sont comme les trois temps de la valse du pardon.**
Quand un homme accomplit ce chemin, plus ou moins rapidement, plus ou moins complètement, il annonce (même silencieusement) une bonne nouvelle, cette possibilité pour l'homme de (re)devenir vivant "malgré tout". »

Serge Baqué

Oser le pardon

Vivre avec une blessure

Articuler la blessure à l'espérance

La pécheresse pardonnée

Sommaire

Éditorial	
Pierre LETHIELLEUX	1
Vivre avec une blessure	
T. T.	3
Grandir : un choix difficile et exigeant	
Patrick HUBERT.....	7
Pax et concordia	
Jean TOUSSAINT.....	13
Les Américains ont pardonné au meurtrier... et nous, en Chine...	
Jacques MEUNIER.....	29
Le temps du pardon...	
Serge BAQUÉ.....	35
Un prêtre, ministre du pardon	
Jean-François PENHOÛËT.....	41
Se réconcilier our briser le cercle de la violence	
Guy AURENCHÉ	47
"Bénissez-moi parce que j'ai péché"	
Hugues DERYCKE	55
La pécheresse pardonnée (Luc 7, 36-50)	
Michel GROLLEAUD & Jean BIZE.....	61
EN LIBRAIRIE :	
<i>Dieu n'est pas ce que vous croyez</i> de J.-M. PLOUX.....	66
SOURCES :	
<i>Un amour inconditionnel</i>	67
UN LIVRE - UN AUTEUR :	
<i>L'incroyable besoin de croire</i> de Julia Kristeva.....	71

Communauté Mission de France

LA "LETTRE AUX COMMUNAUTÉS", revue bimestrielle de la Communauté Mission de France, est un lieu d'échanges et de communication entre les équipes et tous ceux, laïcs, prêtres, diacres, religieux et religieuses, qui sont engagés dans la recherche missionnaire de l'Église, en France et en d'autres pays. Elle porte une attention particulière aux diverses mutations qui, aujourd'hui, transforment les données de la vie des hommes et la carte du monde. Elle veut contribuer aux dialogues d'Église à Église en sorte que l'Évangile ne demeure pas sous le boisseau à l'heure de la rencontre des civilisations. Les documents qu'elle publie sont d'origines diverses : témoignages personnels, travaux d'équipe ou de groupe, études théologiques ou autres, réflexions sur les événements... Toutes ces contributions procèdent d'une même volonté de confrontation loyale avec les situations et les courants de pensée qui interpellent notre foi. Elles veulent être une participation active à l'effort qui mobilise aujourd'hui le peuple de Dieu pour comprendre, vivre et annoncer que la foi au Christ donne sens à l'avenir de l'homme. ■

Lettre aux Communautés

Communauté Mission de France - BP 101 - 3 rue de la Pointe - 94171 Le Perreux-sur-Marne CEDEX.

Tél : 01 43 24 95 95 - Fax : 01 43 24 79 55 - Courriel : mdf@club-internet.fr - Site : <http://www.mission-de-france.com>

Directeur gérant	: Dominique Fontaine	
Responsable	: Danièle Courtois	
Comité de rédaction	: Danièle Courtois, Pierre Chamard-Bois, Dominique Fontaine, Michel Grolleaud, Pierre Lethielleux, Bernard Michollet, Yves Petiton, Christophe Roucou.	
Maquettiste	: Florence Mayjonade-Clayette	Relecture : Michel Grolleaud
Abonnements	: Sophie Mayjonade	Photos : Communauté Mission de France

France et étranger en 2008 : Abonnement ordinaire : 31 € – Abonnement de soutien : 38 € – Le numéro : 7,00 €

Nous consulter pour les envois par avion ou sous pli cacheté.

Pour tout changement d'adresse, envoyer la dernière bande et 2 timbres à 0,54 €.

Dépot légal n° 448 - Février 2008

Imprimerie Moderne Auxerroise
BP 142
89002 AUXERRE CEDEX

N° commission paritaire : 1109 G 85660



Le pardon reçu et donné est le double aspect d'un désir au sein duquel l'inaccompli vient nous rappeler que la tâche est toujours à poursuivre par chacun.

Les contributions que nous vous livrons ont considérablement élargi le champ ouvert par la réflexion du Comité de rédaction. La *Lettre aux Communautés* honore ainsi notre Recherche commune en manifestant les dimensions personnelles et sociales de l'existence. À l'université d'été de Francheville en juillet 2006, ce thème avait été évoqué, comme une piste parmi d'autres pour approfondir notre compréhension de la Résurrection.

Comment vivre avec une blessure ? L'auteur qui veut rester anonyme témoigne de son chemin parcouru : l'amour est la conséquence du pardon. Patrick HUBERT nous fait part ensuite de ce qu'il vit au contact de jeunes en situation difficile.

En articulant la blessure à l'espérance dans le temps du pardon, Serge BAQUÉ nous indique avec clarté le chemin à prendre et à proposer. En prenant comme point de départ la prise en compte de la question du mal, il ne fait pas l'erreur de nous délivrer une parole facile. Il nous invite à prendre nos responsabilités pour choisir la vie.

Il convenait d'aller voir ailleurs que dans notre Hexagone. Depuis l'Algérie, Jean TOUSSAINT nous dévoile la sensibilité d'un peuple qui cherche à retrouver son identité nationale à travers les aléas de son histoire. L'amnistie n'est pas le pardon. Seule la parole peut y conduire.

Jacques MEUNIER nous ouvre à la pensée chinoise. Le droit de grâce, la mansuétude et la compassion prennent le pas sur le pardon proprement dit.

Guy AURENCHE, témoin de tant de souffrances et de drames, nous propose ensuite sa réflexion. Sans pardon, le cycle de la violence se prolonge sans fin. Le témoignage de Jean François PENHOUËT aide à entrer dans une logique qui est celle de l'amour. Prêtre, il nous fait part, à partir de son itinéraire, de la façon dont il est ministre du pardon et de la réconciliation. Dans la contribution qui suit, Hugues DERYCKE lie ensemble pardon, rédemption et salut.

Le pardon offert et reçu est propre à l'expérience de l'amour. Dans l'Évangile, Jésus provoque au pardon. Michel GROLLEAUD et Jean BIZE nous donnent un commentaire à deux voix de la présence de Jésus chez Simon où la pécheresse est pardonnée. Le pardon est un don de Dieu.

Dans la rubrique *Sources*, Marie-Odile PONTIER nous donne un beau commentaire à partir de quelques lignes de Gustave Martelet sur l'amour de Dieu. De façons diverses, nous sommes tous marqués subjectivement par le pardon reçu et donné dont nous avons besoin pour vivre et pour faire vivre. Après cette lecture, à chacun de s'interroger sur la manière dont il vit aujourd'hui le Pardon.

Dans *Un Livre Un Auteur*, Pierre CHAMARD-BOIS analyse *Cet incroyable besoin de croire* de Julia Kristeva. Par ce détour, nous sommes, là encore, au cœur de ce qui interpelle l'essentiel de nos vies.

Pierre Lethielleux

Pour le Comité de rédaction

Prochains thèmes :

▪ N° 244 Familles Couples

▪ N° 245 Spiritualité laïque



Vivre avec une blessure

par T. T.

Le lecteur comprendra facilement pourquoi l'auteur de cet article a préféré garder l'anonymat. Nous le remercions vivement de nous avoir confié ce témoignage.

« Ses nombreux péchés ont été pardonnés : car elle a beaucoup aimé. Mais celui à qui on pardonne peu aime peu. » (Luc 7, 47)

COMMENT vivre avec une blessure ancienne et sensible ? Ma blessure a quelques décennies. Adolescent, j'ai subi une agression sexuelle. Histoire trop banale d'un éducateur qui profite de sa position pour se livrer à des jeux malsains... Des mécanismes psychologiques extrêmement puissants m'ont empêché de comprendre ce qui se passait, et donc d'avoir les mots pour le dire, et je suis resté avec cette chose sans nom dans mon cœur, innommable et innommée, juste assortie d'un vague sentiment de culpabilité dû à ce que croyais être une trop grande naïveté.

Ce temps d'avant les mots (où l'on ne peut pas dire ce qu'on ne sait pas, différent du silence où on tait ce qu'on sait) a duré trente cinq ans. Méthode Coué d'une remarquable efficacité : pas de mots, pas de mal, pas de douleur. En fait, seulement censurée. Un jour, – par quelle impérieuse nécessité de faire advenir en moi-même un bout de vérité ? – la chape s'est fissurée, les mots ont fait leur chemin, en deux temps, avec difficulté et l'aide d'une encyclopédie, et j'ai trouvé et admis les mots si longtemps refoulés d'agression sexuelle. Des mots lourds, qui peuvent conduire au tribunal, dans lesquels j'ai enfin reconnu et nommé mon histoire.

A suivi alors un long chemin de plusieurs années. Il m'a conduit à rencontrer une association, SOS Viol. J'y ai dit que j'espérais être la seule victime de cet homme. « *Impossible* », m'a-t-on répondu, « *Quelqu'un comme cela, non, jamais* ». Mais impossible pour moi d'accepter cet "*impossible*", c'est-à-dire la banalité de mon histoire. Incrédule, j'ai pourtant posé la question à un ami d'enfance, persuadé de n'obtenir aucun renseignement précis. Sa réponse a tenu en deux mots : « *Moi aussi* ». Ce fut un séisme. Ce très banal "*moi aussi*", je l'ai compris bien après, m'a fait faire un bond de trente

cinq ans. Avant lui, je cherchais à classer une histoire très ancienne. Je ne pouvais plus le faire aussi simplement. En deux mots, l'innommable devenait banal, l'impensable devenait réalité, le refoulé d'un lointain passé se conjugait d'un coup à l'indicatif présent. Combien d'autres que j'ignore pourraient répondre « *moi aussi* » ? Ses conséquences, en revanche, ont été immédiates. Le lendemain matin, j'ai retrouvé le nom de l'agresseur, caché dans le fond de ma mémoire, j'ai retrouvé aussi sa trace, grâce à internet, et la preuve qu'il travaille aujourd'hui encore avec des jeunes mineurs. J'ai fait un signalement au procureur de la république, dont je n'ai jusqu'à présent aucun écho, aucun retour.

Que faire alors ? Envisager ce qui était impensable : rencontrer l'agresseur, lui parler, m'assurer ainsi qu'au moins une fois il aurait entendu les mots d'agression. Mon ami et moi, nous sommes allés le trouver, persuadés qu'il nous enverrait balader. Il nous a répondu froidement : « *Ben oui, et alors ? Je le sais bien. Je suis né comme ça. Je n'y peux rien* ». Paroles terribles, quasi avoué que nous ne sommes pas deux mais beaucoup, paroles odieuses d'un pervers ignorant tout repentir, paroles pourtant libératrices dès lors qu'elles objectivaient tout le travail de vérité entrepris depuis cinq ans.

Comment vivre avec une blessure ? J'ai employé successivement plusieurs stratégies, sans que ce soit réfléchi. D'abord la stratégie du non-dit. Elle a été très efficace pendant des années, mais elle n'a pas résisté au temps et a fini par s'effondrer. Puis, quand j'ai trouvé les mots, j'ai attendu pendant deux ans un développement judiciaire dont je ne serais certainement pas sorti indemne, mais qui aurait permis de mettre à plat bien des choses. La place de l'agresseur est de répondre de ses actes devant un juge et en public. Mais rien n'est venu.

Que faire alors ? Je n'ai jamais envisagé d'aller lui casser la gueule. Alors ? Dire : « Va, je te pardonne... » Ces paroles m'habitent depuis l'instant où j'ai trouvé le mot d'agression sexuelle dans l'encyclopédie. Mais elles sont impossibles à prononcer sans un geste de repentir de l'agresseur, une demande de pardon, et il semble à l'opposé d'une telle démarche.

Alors ? La voie du pardon serait-elle elle aussi fermée ? Je ne le pense pas. J'émet l'hypothèse que le cheminement commencé il y a cinq ans qui m'a amené jusqu'à la rencontre de l'agresseur est un chemin de pardon. J'essaie quelques mots. Ils sont gauches.

La voie royale du pardon, le « *Va, je te pardonne* » est l'arme souveraine et magnanime des forts, un « *J'efface tout et je ne retiens rien* », un point final, une amnistie définitive, le bras pacifié de la justice. Ce pardon qui vient à point quand il est demandé par l'agresseur, est très souhaitable. Il existe quelquefois. Rarement. J'ai dit combien la reconnaissance des faits par l'agresseur avait été libératrice. Il manque pourtant encore une étape décisive pour une libération effective : la reconnaissance de la culpabilité. Une demande de pardon en tête à tête aurait le même rôle qu'une comparution devant un tribunal.

Mais si la demande de pardon ne vient pas plus que la comparution devant un tribunal ? Faudrait-il que j'attende, ballot, le bon vouloir de l'agresseur, avec mon pardon sur les bras, comme un fardeau de cent kilos que je ne sais où poser ? Inadmissible ! Que faire alors ? Il existe une autre voie du pardon, une petite voie bien plus humble, que je croise non pas sur la place de la justice, mais au carrefour de l'injustice. Elle n'attend aucune demande de pardon. Au contraire, elle la précède. Elle est un état d'esprit, un principe de réalité qui permet de composer avec l'injustice, de vivre avec elle, de la supporter. Elle

est la béquille des blessés, le bâton de marche des vaincus. J'en découvre la trace dans le livre de Lytta Basset *Le pardon originel* : le pardon n'est pas le pendant de la faute, mais un "laisser aller" le mal subi. Comment faire ? En conjuguant le pardon à l'imparfait, et non pas au plus que parfait. Quand il m'aide à dépasser quelques naïvetés, à prendre la mesure de mon incomplétude, il se révèle un très bon compagnon du temps de l'impatience. Il m'apprend à vivre avec ma blessure plutôt que de chercher à la guérir. Ce n'est pas un acte accompli une fois pour toutes, une sorte d'opération chirurgicale qui supprimerait d'un coup la cicatrice ou la souffrance. C'est un baume, pas une gomme.

Vivre un pardon non demandé est une disposition du cœur qui ne supprime pas la blessure mais permet d'apprendre à vivre avec celle qui ne peut guérir, accommoder sa boiterie. Lytta Basset encore : « *En prenant soin de ma blessure, j'ai pris soin de Dieu en moi, j'ai veillé sur ce Royaume de Dieu qui est au-dedans de moi (Luc 17, 21)* ».

Le pardon est un état d'esprit qui précède la demande de pardon, dans le temps de l'impatience. Dans la conclusion de la parabole de Luc, citée en exergue, Jésus le place non pas au terme d'un chemin d'amour, mais au contraire à sa source. L'amour est conséquence du pardon. Le pardon est une bonne nouvelle et non pas une récompense. Loué soit-il. ■

Grandir : un choix difficile et exigeant



Après plus de vingt ans comme enseignant, Patrick travaille depuis près de quatre ans comme Conseiller Principal d'Éducation (CPE) dans un EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté).

par Patrick HUBERT

Rendons grâce d'abord à la *Lettre aux Communautés* qui, en m'invitant à écrire, m'a permis de "regarder" d'un œil nouveau le travail que j'accomplis quotidiennement.

Plantons d'abord le "décor" : cet EREA accueille 160 jeunes, de la sixième au CAP (le seul diplôme qui puisse être à leur portée), qui y sont orientés, en principe avec l'accord des parents (quand ils sont encore "présents"), sur le seul critère d'élèves "en grande difficulté scolaire", même si, faute de place dans des structures plus adaptées, des jeunes présentant des troubles du comportement peuvent aussi s'y retrouver. La particularité

d'un EREA est d'offrir la possibilité de l'internat, soit à cause de l'éloignement géographique, soit que la famille ou les services sociaux l'aient souhaité pour des raisons particulières. Deux tiers des 160 jeunes sont internes, encadrés pour les activités propres à l'internat par une quinzaine d'éducateurs (professeurs des écoles déchargés de cours ou, de plus en plus, assistants d'éducation¹ au statut précaire, embauchés pour six ans maximum et payés au SMIC !).

La plupart des jeunes cumulent aussi des difficultés familiales (absence, pour des raisons diverses, de père, parfois de mère aussi, ces jeunes étant alors placés en foyer ou famille d'accueil) et/ou sociales (surendettement, chômage, etc. qui expliquent que près d'un tiers ne peut payer la pension demandée, pourtant modeste). Même et surtout s'il faut s'abstenir "d'expliquer" les difficultés scolaires par ces autres difficultés, il est souvent impossible pour nos jeunes de "déposer" ces soucis avant d'entrer à l'EREA !

Comment la question du pardon, question éminemment chrétienne, peut-elle être évoquée dans un lieu où la violence, verbale (injures et insultes) ou physique (coups, mais rarement bagarre à plusieurs, automutilation, etc.), semble être le langage "naturel" de nombre de ces jeunes, garçons ou filles. L'"absence de père", en tout cas cette figure "abîmée" de paternité, est-elle une explication possible à ces réactions dont font preuve certains de ces jeunes dans le quotidien ?

Juliette² est arrivée en 6^e. Elle ne savait que mordre et crier : ses débuts à l'internat ont été épiques ! Difficile de trouver une chambrée où elle puisse être acceptée ! Il est vrai que Juliette n'avait connu jusque là que la violence. Sa mère enceinte était frappée par son père dont Juliette n'a que peu de souvenir, si ce n'est qu'on lui a dit qu'il la frappait ! Sa maman a eu ensuite trois autres compagnons successifs – et deux nouveaux enfants avec chacun d'eux ! –, mais, sauf avec l'actuel, elle est restée une femme battue, ... ainsi que

1. En général des jeunes étudiants... ou en recherche d'emploi, assez rarement formés à travailler avec ce type de public !

2. Les prénoms ont été modifiés.

Juliette ! Un long travail a pu commencer lorsque, un jour qu'elle était dans mon bureau suite à un nouvel accrochage à l'internat (et que j'ignorais encore une partie des détails de sa courte histoire), je lui ai dit qu'au lieu d'une nième sanction, je préférerais lui "imposer" une rencontre avec l'infirmière³... que j'avais avertie auparavant ! Cela fut l'amorce d'une transformation... inattendue ! Cette relation "triangulaire" – puisque je continuais à la rencontrer aussi pour évaluer avancées et reculs, et sanctionner à l'occasion – a permis à Juliette de se construire et de s'épanouir : le regard noir qu'elle avait en permanence a fait place à un sourire de plus en plus radieux. Elle a également demandé cette année-là à être accueillie deux week-ends sur trois dans une famille d'accueil géographiquement éloignée de sa maman. Et bien sûr, Juliette a été mieux acceptée dans l'internat. Un jour, elle débarque dans mon bureau – elle était alors en 4^e – en pleurs : « *M'sieur, je viens de frapper Caroline... J'ai pas pu m'en empêcher...* ». Après lui avoir laissé le temps de "décharger" son émotion, puis l'avoir aidée à y mettre des mots, je

me suis surpris à lui dire : « *Juliette, tu es comme sur un chemin de montagne. Et pour toi, il s'agit d'un rude chemin ! Mais tu sais, sur les chemins de montagne, il y a souvent bien des cailloux que l'on peut heurter. Tu viens de heurter un caillou, et tu es tombée. Cela arrivera d'autres fois sans doute. Mais ce qui est important, c'est qu'à chaque fois tu trouves, comme aujourd'hui, la force de te relever. C'est ainsi que tu grandis !* ».

Aujourd'hui, Juliette est en 3^e. Malheureusement, elle vient de vivre, à l'occasion d'un stage dans une halte garderie où tout s'est bien passé, deux semaines d'affilée dans sa famille. Ce fut trop dur pour elle et sa maman qui, avec l'appui de son compagnon, lui a demandé d'être la "grande sœur" : le lundi matin de la deuxième semaine, elle m'a appelé au secours depuis son lieu de stage. Mais je n'ai sans doute pas su répondre à son attente : elle est restée dans sa famille, mais en est revenue avec le visage fermé qu'on lui avait connu à son arrivée. Faute d'avoir retrouvé en la nouvelle infirmière une confidente compréhensive, Juliette a "pété les

3. Cette dernière avait aussi une formation psychiatrique, ce qui aidait bien ! Malheureusement pour nos jeunes, elle a obtenu sa mutation à la rentrée 2007.

plombs” hier soir. Jusqu’à quand, et combien de fois⁴, faudra-t-il que Juliette “chute” ? Trouvera-t-elle la force de “se relever” à chaque fois, et rencontrera-t-elle aussi longtemps qu’il sera nécessaire quelqu’un pour l’y aider ? Car les fondations sur lesquelles Juliette bâtit sont encore si fragiles !

À l’EREA, comme dans bien d’autres collèges notamment, nous sommes confrontés à des manquements à la loi (vols, cigarettes et cannabis, trafics et rackets, etc.). Mais ce qui, quotidiennement, est le plus frappant, c’est le fait que des jeunes s’insultent de façon apparemment banale. Des insultes qui peuvent faire mal, particulièrement lorsqu’elles associent un parent proche (père, mère, grand-parent, etc.) avec une allusion à caractère sexuel. Elles peuvent alors provoquer le passage à l’acte physique : le jeune victime de l’injure répond par un coup, parfois point de départ d’une bagarre plus ou moins “appuyée”. Mais ce langage “grossier” n’épargne pas forcément l’adulte lorsque celui-ci pose une limite au jeune.

Ce langage qui choque le visiteur, mais aussi bien des adultes qui travaillent à l’EREA, ce lan-

gage qui semble quasi “naturel” chez ces jeunes, masque à mon sens deux choses essentielles :

- l’absence ou quasi absence de mots pour mettre un nom sur leurs maux, sur leur ressenti. Une contrariété, une frustration, mais aussi une colère ressentie face à une parole ou un geste maladroits, peuvent déclencher l’injure “banale” mais néanmoins blessante et inacceptable.
- la difficulté à reconnaître en l’autre un partenaire obligé pour s’élever vers ce moment où on aura accepté d’être responsable de ses actes et de soi-même, c’est-à-dire où je reconnâtrai la place que l’autre a le droit d’occuper, tout comme j’attends en retour sa reconnaissance.

À mon sens, mon rôle éducatif consiste alors, notamment à travers la proposition de sanctions, à permettre à ce jeune :

- de reconnaître et nommer les émotions ressenties, et de ce fait de l’aider à “accueillir” ces émotions plutôt qu’à se laisser “submerger” par elles ; à la façon d’Ivan qui me

4. Mt 18, 22.

disait hier soir : « *M'sieur, j'avais envie de le taper car il a insulté ma mère, mais je me suis maîtrisé* »,

- de rechercher les conséquences des paroles prononcées ou des actes commis pour l'autre, le groupe ou la classe, les adultes encadrants, l'environnement au sens large, et bien entendu pour le jeune lui-même,
- de comprendre que ses paroles ou son acte ne sont pas "naturels" ou "ordinaires", mais – par delà l'histoire singulière de chacun qui peut "expliquer" (mais non "excuser") et dans laquelle il s'agit pour lui de ne pas "s'enfermer"⁵ – la résultante d'un choix dont il est, ou doit apprendre à devenir, maître. C'est dans l'acquisition progressive de cette maîtrise que notre action, à travers la sanction nécessaire, est un "accompagnement" qui nécessite de dépasser les "jugements condamnants" que nous sommes enclins à porter sur certains d'entre eux. Laisser la

"porte ouverte", tendre vers l'attitude du père toujours prêt à accueillir son enfant⁶, est un horizon à se fixer chaque matin,

- de proposer, voire d'inventer, une parole ou un acte réparateurs⁷. Comme Michel et Ahmed venus spontanément dans mon bureau pour me dire après une dispute pourtant sévère : « *M'sieur, on vient vous voir pour se pardonner* », et se serrant la main de façon sincère, ... même s'ils savent confusément que demain ne sera pas plus facile pour autant entre eux.

« *Dieu de miséricorde, l'Évangile donne à comprendre cette bonne nouvelle : personne, oui personne, n'est exclu ni de ton amour, ni de ton pardon* »⁸. Cette prière m'aide à poursuivre ma mission éducative au milieu de ces jeunes souvent "défigurés" par un passé difficile, mais appelés, comme tout jeune, à "dépasser ses limites" sans pour autant "franchir les frontières" qui conditionnent le "vivre ensemble", bref à faire le difficile mais nécessaire "choix de grandir". ■

5. Jn 8, 11.

6. Lc 15, 20.

7. Lc 15, 21.

8. Frère Roger de Taizé in Prier dans le silence du coeur.



Mosaïque du IV^e siècle au Musée de Tipasa

Pax et concordia

En Christ Dieu, que la paix et la concorde soient dans notre assemblée¹

par Jean TOUSSAINT



Prêtre de la Mission de France, Jean est membre de l'équipe du diocèse d'Alger depuis l'année 2000.

L'Amnistie en Algérie

L'Algérie, comme beaucoup d'autres pays, a été confrontée à la question suivante : Comment sortir d'une guerre civile qui a fait plus de 100 000 morts² ? Comment permettre au pays de retisser sa vie sociale, économique, politique, culturelle, après le traumatisme majeur qu'il a subi ? C'est une question vitale et urgente pour un pays qui doit impérativement se tourner vers l'avenir, après dix années de crise.

1. Inscription figurant dans une des mosaïques chrétiennes trouvées à Tipaza.

2. Les estimations varient de 100 à 200 000 morts, de 2 à 8 000 femmes violées, de 4 à 18 000 disparus. En outre, on compte 1 million de personnes déplacées et 400 000 personnes ayant émigré.

On le sait, la prise en charge d'un traumatisme individuel est un processus long et complexe, à l'issue incertaine. A fortiori, lorsqu'il s'agit de tout un peuple. Vu le nombre énorme de personnes concernées, il est impossible de recourir aux voies habituelles de la justice, il faut trouver un autre chemin, qui sera inévitablement imparfait, au sens où il ne permettra ni de faire "toute la vérité", ni de juger "tous les criminels", ni de guérir "toutes les victimes", mais qui fournira une référence symbolique de réconciliation sur lequel s'appuyer pour reconstruire.

Les trois pistes

Dans un interview paru dans un quotidien algérien³, l'ambassadeur d'Afrique du Sud en Algérie expliquait que son pays, après avoir soigneusement étudié ce qui s'était passé au Chili et en Argentine, avait discerné trois possibilités pour engager un processus de réconciliation après l'apartheid : l'amnistie générale, le recours à un tribunal d'exception ou le processus de "vérité et réconciliation". Les deux premières ont été écartées : l'amnistie générale, car

elle est susceptible d'encourager l'impunité et laisse dans l'ombre la question des disparus, le tribunal d'exception car il s'agit d'une procédure extrêmement onéreuse qui ne permet de juger qu'un faible nombre de prévenus. C'est donc la troisième piste qui a été choisie. Il en a été de même au Rwanda, chaque pays ayant adapté la formule à sa culture et à ses traditions. L'Algérie, quant à elle, a changé de piste en cours de route. D'abord inspirée de celle d'Afrique du Sud, sa démarche s'est ensuite clairement orientée vers l'amnistie générale.

Les trois étapes du processus

Le processus a été mené selon trois étapes successives

▪ La *rahma*

Dans son discours du 1er novembre 1994, le président Zeroual a engagé la politique dite de la "*rahma*" (clémence). Cette politique s'est achevée le 10 janvier 1999, avec le décret présidentiel portant grâce amnistiante pour les membres des organisations qui ont rejoint la trêve, principalement

3. Quotidien *Le jeune Indépendant* du 5 mai 2005, entretien avec M. Super Moloï, ambassadeur d'Afrique du Sud en Algérie.

les membres de l'Armée Islamique du Salut (AIS). Ils ont été exonérés de poursuite et jouissent de la plénitude de leurs droits civiques.

▪ La concorde

Cinq ans plus tard, le 13 juillet 1999, la **loi sur la "concorde" civile** est adoptée par référendum.⁴

Le texte prévoit l'exonération des poursuites pénales lorsque l'infraction commise n'a pas entraîné de mort d'homme (sauf en cas de viol ou d'usage d'explosif dans un lieu public), la mise sous probation pour une durée de 3 à 10 ans, ainsi que l'atténuation des peines déjà prononcées.

▪ La charte pour la paix et la réconciliation

En décembre 2004, une **Commission nationale de l'Amnistie générale** (CNAG) est mise en place. Puis, le 29 septembre 2005, a lieu le référendum sur une **charte pour la paix et la réconciliation**. Le 27 février 2006 paraît l'ordonnance portant mise en œuvre de la charte.

Cette charte comporte quatre séries de mesures.

La première, intitulée "*mesures destinées à consolider la paix*" déclare "*l'extinction des poursuites judiciaires*" à l'encontre des individus qui mettent fin à leur activité armée, se rendent aux autorités et remettent les armes en leur possession, de ceux qui sont recherchés sur le territoire national ou international, enfin de ceux qui sont impliqués dans des réseaux de soutien au terrorisme. Et la grâce pour ceux qui ont déjà été condamnés pour actes de violence ou activités de soutien au terrorisme. Ces mesures ne s'appliquent pas aux individus impliqués dans les massacres collectifs, les viols et les attentats à l'explosif dans les lieux publics.

La seconde destinée "*à consolider la réconciliation nationale*" consiste à soutenir ceux qui ont fait l'objet d'un licenciement suite aux actes qu'ils ont commis, et à interdire toute activité politique aux responsables de "*l'instrumentalisation*" de la religion et à quiconque a participé à des actions terroristes et refuse toujours de reconnaître sa responsabilité.

La troisième concerne le dossier des disparus : « *Les personnes disparues sont considérées comme victimes de la tragédie nationale et leurs ayants*

4. Les résultats officiels annoncent 96,8 % de oui pour un taux de participation de 85 %.

droit ont droit à réparation ». Un article préliminaire précise : « *Le peuple algérien souverain rejette toute allégation visant à faire endosser par l'État la responsabilité d'un phénomène délibéré de disparition.* »

Enfin, la quatrième série de mesures est destinée à « *renforcer la cohésion nationale* » : « *Il fait partie du devoir national la prévention de tout sentiment d'exclusion chez des citoyens non responsables du choix malheureux fait par un de leurs proches. [...] La réconciliation nationale doit prendre en charge le drame des familles dont des membres ont pris part à l'action terroriste.* »

Au 15 juillet 2006, deux semaines avant l'expiration prévue de ces dispositions, les autorités algériennes annonçaient 50 000 bénéficiaires, dans une liste mélangeant victimes et justiciables : « *les ayants droit des disparus, les travailleurs ayant fait l'objet d'un licenciement pour des motifs liés à la tragédie nationale, les personnes impliquées dans des actes de subversion et de terrorisme et les détenus élargis* ». Depuis cette date, des redditions continuent

à être annoncées. Au total, plus de 2 000 détenus ont été libérés et 300 éléments islamistes armés se sont rendus. Il semble que les dispositions de la loi soient maintenues sine die.

Un glissement vers l'amnistie générale

Les trois étapes successives se distinguent moins par les mesures qu'elles proposent que par un glissement progressif vers l'amnistie générale.

Durant la **première étape**, celle de la *rahma*, le vocabulaire utilisé est à connotation à la fois sociale⁵ et religieuse. Il faut cependant se garder d'assimiler la « *rahma* » au pardon : le pardon en régime chrétien suppose une victime, alors que la *rahma* en régime musulman suppose un vainqueur qui la consent en faveur de l'égaré qui accepte le repentir (*tawba*). De là vient l'appellation de « repentis » (*tâ'ibîn*). Une bonne partie de l'opposition islamiste armée a considéré l'offre de la « *rahma* » comme niant la légitimité de son combat. Spoliée de sa victoire électorale suite à l'interruption des

5. Les municipalités islamistes ont ouvert des marchés appelés « souks ar *rahma* ». De leur côté, les pouvoirs publics ont utilisé le même terme pour un projet de construction destiné aux démunis (dyâr ar *rahma*).

élections, elle se considère au point de départ comme victime, non comme égarée.

La **deuxième étape** passe donc au registre politique. L'utilisation du terme "concorde" (wi'âm) dénote un premier glissement, il ne s'agit plus de la mansuétude d'un État tout-puissant qui accorde sa "*rahma*" à ses enfants égarés, mais d'un accord entre adversaires, ce qui, d'une certaine façon, procure une légitimité aux "repentis". Le texte est le produit de négociations entre le pouvoir et l'opposition armée, dont les termes exacts sont restés secrets. Pour faire admettre sa main tendue aux islamistes armés, le discours officiel évoque une reddition sans conditions, mais les islamistes armés en parlent comme d'une victoire relative. En se focalisant sur les exécutants, ceux qui ont les mains tachées de sang, la loi passe sous silence les autres membres des réseaux terroristes, particulièrement les commanditaires, les organisateurs des réseaux logistiques au niveau national et international et les idéologues responsables de l'endoctrinement de milliers de jeunes. Tous deviennent innocents dès

lors qu'ils adhèrent au projet de concorde. La grenade dégroupillée par les uns était pourtant amorcée par beaucoup d'autres.

F..., qui travaille comme cuisinière, exprime le point de vue de nombreux algériens : « *Ceux qui sortent du maquis, les assassins, il suffit d'aller à la police, de signer un registre et ils n'ont plus de soucis : ils récupèrent la maison, le travail, les arriérés de salaire. Et il faudrait encore dire merci, à eux, les assassins ? Et si cela leur prend, ils peuvent repartir, malgré la signature. C'est trop facile. Il faut un jugement public, avec condamnation. Tous ceux qui ont été tués... Qui les fera revenir ? C'est vraiment trop simple. Et la justice elle est où ?* »⁶

La **troisième étape**, celle de la charte pour la "réconciliation" (*muçâlaha*), se veut l'aboutissement de ce processus. Elle s'affiche clairement comme une amnistie générale, pour tourner la page. Elle reprend l'essentiel des mesures des étapes précédentes, en y ajoutant l'indemnisation des ayants droits des disparus et s'attache particuliè-

6. Un cas récent a défrayé la chronique, celui de Abdelhak Layada, ancien émir du GIA, condamné à mort en 1993 (le GIA avait réclamé sa libération au président Chirac en échange des moines de Tiberhine), puis gracié dans le cadre de la réconciliation nationale. Il a été interpellé le 11 octobre 2007 à son domicile d'El Harrach pour outrage à corps constitué suivi d'agression, après avoir squatté un terrain communal.

rement à favoriser la réinsertion des “repentis” et à protéger leur entourage de la vengeance⁷. Le recours au référendum vise à donner une légitimité à la fois nationale et internationale à un projet qui, loin d’être le produit de la commission prévue à cet effet, a en fait été concocté par les plus hautes instances de l’État.

Le quotidien El Watan commente ainsi la récente “reddition” de Hassan Hattab, ancien chef du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC), condamné à mort par contumace : « *Lorsque [les anciens chefs terroristes] avaient déposé les armes pour bénéficier de la charte sur la réconciliation nationale[...] il y eut les mêmes déclarations officielles jurant par tous les saints que l’État ne confondra jamais le pardon avec l’impunité. La suite des évènements, on la connaît. Tout ce beau monde coule des jours heureux. Ils ne sont pas inquiétés et ne le seront sans doute jamais. La réhabilitation politique a pris le pas sur l’affirmation du droit et de la justice [...] Tout laisse penser qu’on s’achemine résolument vers une amnistie (amnésie ?) générale.* »⁸

Deux dispositions de l’ordonnance de mise en oeuvre de la charte ont particulièrement attiré l’attention :

- d’une part l’interdiction de toute poursuite « *à l’encontre des éléments des forces de défense et de sécurité pour des actions menées en vue de la protection des personnes et des biens, de la sauvegarde de la nation et de la préservation des institutions [...] Toute dénonciation ou plainte doit être déclarée irrecevable par l’autorité judiciaire compétente* ». C’est ce qui a fait dire qu’un des principaux objectifs de cette charte était d’assurer l’impunité des forces de sécurité.
- d’autre part l’« *interdiction de toute déclaration qui utilise ou “instrumentalise” les blessures de la tragédie nationale, pour [...] fragiliser l’État, nuire à l’honorabilité de ses agents qui l’ont dignement servi, ternir l’Algérie sur le plan international* ». Cette disposition handicape sérieusement le travail de vérité qui reste à faire, y compris celui des historiens.

7. Dans beaucoup de quartiers, les familles de victimes et celles des islamistes armés se côtoient, quand il ne s’agit pas de la même famille.

8. Article du 8 octobre 2007 intitulée “*une amnistie déguisée*”.

À l'inverse de la voie du processus "vérité et réconciliation", la démarche suivie en Algérie n'a pas libéré la parole, au contraire elle l'a censurée. Tout se passe comme si l'essentiel était, outre d'absoudre les forces de sécurité, de pouvoir réinsérer socialement ceux qui ont pris le maquis et participé à des actions terroristes, sans considération pour les victimes. Les soi-disant "repentis" qui ont rendu les armes n'ont pas eu à reconnaître publiquement leurs actes criminels. Il n'y a pas eu d'aveu, pas de jugement, encore moins de demande de pardon (un terme qui ne figure pas dans la charte). Le chemin vers une recherche progressive de la vérité est barré, il est même susceptible de constituer un délit.

Les réactions au projet de charte

Un certain nombre de partis, d'associations, de personnalités, y compris de l'opposition, ont commencé par soutenir le processus, moins par conviction que par réalisme. Mais de nombreuses dissensions sont apparues au fil du temps. Citons trois réactions significatives.

D'une part, celle de Madame Leïla Aslaoui, dont le mari, directeur de l'École Nationale des Beaux Arts, a été assassiné et qui, elle-même, a fait l'objet d'une agression :

« Pour me réconcilier avec le tueur – si tant est que cela soit faisable- il eût fallu me réconcilier avec moi-même. Pour me réconcilier avec moi-même, il eût fallu qu'on me reconnaisse mon droit à la justice, seul en mesure d'apaiser tout mon être révolté. Il eût fallu dire au tueur : "Tu es un assassin", aux proches des victimes : "Vous êtes des ayants-droit des victimes". C'est l'unique paix que je comprends. Celle de l'extinction des poursuites judiciaires, donc de l'impunité, je la réfute. Comme je réfute toute idée de pardon à ceux qui n'ont pas demandé pardon et ne le feront pas. »⁹

Dans le cas de l'Afrique du Sud ou du Rwanda, des agresseurs ont eu à assumer publiquement le récit de leurs crimes, ce qui leur a fait endurer un châtement symbolique énorme, sans commune mesure avec une sanction pénale. Des victimes ont pu raconter publiquement leur souffrance, pleurer et se souvenir ensemble. La libération de la parole

9. Article publié par le quotidien *Le Soir d'Algérie*, 5 septembre 2005.

des uns et des autres, dans un même mouvement collectif, a joué un rôle important. En Algérie, cette étape a été délibérément omise. Les membres des comités de probation prévus par la loi sur la concorde civile sont tous des commis de l'État, sans présence des victimes, ni de représentants des droits de l'homme ou de la société civile et les débats ne sont pas publics. L'absence de verbalisation des crimes commis crée une situation objective d'impunité et permet aux repentis de revendiquer le statut de héros et de victime. Enfin, comme le dit Madame Aslaoui, l'État peut décider d'une amnistie, mais ne peut décider du pardon à la place des victimes. Et le pardon suppose une reconnaissance de son tort de la part du coupable.

Autre réaction, celle de M. Rabah Kebir, un des dirigeants du Front Islamique du Salut (FIS), réfugié en Allemagne. Il cite ce verset du Coran : « *Si deux factions de croyants se combattent, faites une conciliation, et si l'une opprime l'autre, combattez celle qui est l'oppresseur, selon le commandement de Dieu. S'il s'incline, établissez entre eux la concorde*

avec justice. Soyez équitables. Dieu aime ceux qui sont équitables. [...] Les croyants sont véritablement des frères, donc faites une conciliation entre vos frères et craignez Dieu : peut-être vous sera-t-il fait miséricorde »¹⁰ :

Rabah Kébir commente : « *Remarquez avec moi que le commandement de réformer ce qui sème la discorde a été publié après le commandement d'aider l'opprimé contre l'oppresseur* », autrement dit, la lutte, y compris armée, pour renverser le régime passe avant la réconciliation.

Interrogé sur le responsable des "années de braise", il répond : « *Le responsable est connu, c'est celui qui a décidé la dissolution du parlement et des assemblées élues, qui a destitué le président de la république pour faire entrer le pays dans une crise institutionnelle, et qui, après cela, a dissout le parti victorieux et a invalidé et arrêté le processus électoral et jeté des milliers d'algériens dans les camps brûlants du Sahara.... Voilà où commence la vérité, la crise est partie de là.* »¹¹

On retrouve dans cette interview les constantes du discours des islamistes : ils reconnaissent

10. Coran 49, 9-10. (la charte reprend le même terme : conciliation).

11. Interview parue dans le quotidien Ech Churûq du 12 septembre 2005.

volontiers que l'islam est d'abord une religion de tolérance et de pardon, mais ils posent une condition préalable : l'islam ne doit pas être attaqué dans ses fondements. Dans ce cas, le recours à la force n'est pas seulement autorisé, il est préconisé. Ils attribuent l'entière responsabilité de la crise à ceux qui les ont spoliés de leur victoire électorale. Enfin, ils observent un silence assourdissant sur les actes barbares qui ont été commis.

Troisième réaction, celle de Ali Yahia Abdenour, président de ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme : *« La réconciliation est un commencement difficile à tenir et à conduire pour faire avancer un peuple blessé et lui donner de l'espoir qui ne soit pas une illusion. Elle exige de sortir de la mauvaise gouvernance, de l'instabilité, de la pauvreté, par un régime démocratique qui se soumet à la vraie alternance. Elle implique la participation de la société civile, pour qu'une vision nationale de cette réconciliation puisse s'enraciner et générer au sein de l'espace public un avenir qui émerge de la longue lutte contre la répression. Sans démocratie et sans rétablissement de la dignité humaine, il ne saurait y avoir*

*de réconciliation, tant sur la plan individuel que sur celui de la société. »*¹²

La réconciliation ne peut se concevoir en dehors du contexte général du pays. Elle ne trouve sa justification que si elle est orientée vers une refondation du lien social, dans un avenir à vivre ensemble. Après les émeutes de 1988, durant lesquelles des centaines de jeunes ont été tués par les forces de l'ordre, le pays avait connu une brève embellie démocratique, avec le début du multipartisme et les premières élections libres en 1990. Mais cet espoir n'a pas duré. Le régime en place ne veut pas d'un autre système que celui dont il a le monopole.

Le communiqué de l'Église catholique

Comme des centaines de milliers de familles algériennes, la communauté chrétienne a été victime de la violence, et à ce jour, aucun des 19 assassinats de ses permanents (religieuses, religieux, évêque) n'a été élucidé. Le 8 septembre 2005, le texte suivant, signé par Henri Teissier, archevêque d'Alger, était communiqué à la presse ; il rejoint en

12. Article publié par le quotidien *Liberté*, 24 mai 2005

grande partie notre réflexion d'équipe :

« À l'heure où le peuple algérien est appelé à se prononcer sur un projet de charte nationale, l'Église catholique d'Algérie réaffirme son engagement en faveur de la paix et de la réconciliation. Elle a vécu avec le peuple algérien les années difficiles qu'il a traversées. Comme le sang de Pierre Claverie a été mêlé à celui de Mohamed, son jeune collaborateur musulman, le sang des chrétiens assassinés¹³ est mêlé à celui des dizaines de milliers de victimes de cette tragédie. Un lien indéfectible de solidarité fraternelle a été noué entre toutes celles et tous ceux qui ont fait face et ont été victimes de la violence, souvent d'ailleurs pour avoir refusé l'instrumentalisation de la religion. Nous n'oublions pas que, parmi eux, il y a de nombreux imams qui ont payé ce choix de leur vie.

Avec nos amis musulmans, nous partageons la foi en Dieu qui est miséricorde. La foi nous engage à considérer que la démarche de réconciliation va jusqu'au pardon librement consenti. Le pardon est un acte personnel, exigeant et qui demande du temps. Il suppose, pour atteindre sa pleine efficacité, que les agresseurs reconnaissent leurs fautes et acceptent le pardon offert. Cette démarche est au-delà de ce que

la loi est en mesure de proposer. Aucune loi ne peut imposer le pardon et le pardon ne peut se substituer à la justice. Mais le peuple attend qu'on lui ouvre une nouvelle espérance.

Un disciple de l'Évangile aura toujours à méditer les conséquences pour lui de cette parole de Jésus : "Aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent, afin d'être vraiment les fils de votre Père qui est aux cieux... Car si vous aimez seulement vos frères, que faites-vous d'extraordinaire ? Les païens n'en font-ils pas autant ?" (Mat. 5, 44-48).

Les croyants ont le devoir d'exercer leur responsabilité de citoyens. L'Église sait que ceux de ses membres qui ont la nationalité algérienne répondront en conscience à la question qui leur est posée. Nous prions Dieu de donner aux habitants du pays la force de continuer la démarche de réconciliation qu'ils ont entreprise, sur le chemin de la vérité, de la justice et du pardon ! »

L'Église se pose clairement du côté de ceux qui ont affronté "l'hydre islamiste" et des victimes, tout en refusant l'amalgame entre islam et violence. Elle situe son message au-delà du domaine de la loi. La justice est indispensable, mais, pour être

13. À ce jour, aucun des 19 assassinats de permanents (religieuses, prêtres, évêque) dont l'Église a été victime n'a été élucidé.

véritable, une réconciliation doit parvenir au stade du pardon.

Ce communiqué a été diversement compris. Selon leur orientation politique, certains médias l'ont reçu comme une approbation franche du projet, d'autres plutôt comme une mise en question, en soulignant l'expression "pas de pardon sans justice".

Un "en deçà" à éclairer¹⁴

La parole de l'Évangile, citée par le communiqué, prend une résonance terrible, presque insupportable dans le contexte algérien, tellement on est en deçà du repentir du côté des agresseurs, et du pardon du côté des victimes. Et c'est justement cet "en deçà" qu'il s'agit d'éclairer.

« C'est l'échec de l'établissement de nouvelles institutions à la place de celle connues de nos ancêtres et, par conséquent, l'échec de la construction de la personne qui déterminent les drames et les difficultés psychiques que nous vivons [...] La vie en communauté

(tribu, famille élargie, etc.) et la solide structuration des liens et des codes de comportement limitaient fortement l'expression des intérêts personnels. Chaque individu connaissait relativement bien sa place et ce qui était attendu de lui. [...] Dans l'Algérie actuelle, l'incohérence et les dysfonctionnements institutionnels sont tels que la personne semble livrée à elle-même... La loi apparaît d'ordre théorique, abstraite et souvent sans effet sur la réalité concrète de la société et de la personne... L'absence de cadrage structurel et cohérent découle du dépassement des codes anciens et de l'absence de l'installation d'un système nouveau. »¹⁵

Parmi les nombreuses strates à explorer, citons-en trois.

Une société en panne de héros

L'Algérie indépendante s'est construite sur une exaltation des combattants (mujâhidîn) et des martyrs (shuhada') de la guerre d'indépendance¹⁶. Ainsi s'est développée et a été entretenue une mé-

14. Les lignes qui suivent sont fortement inspirées de l'ouvrage de Abderrahmane MOUSSAOUI : *De la violence en Algérie* Actes Sud / Barzakh novembre 2006.

15. Abderramane Si Moussi : "L'Algérien entre drames connus et drames méconnus" in Naqad n°18, 2003.

16. En Occident aussi, les nations se sont construites sur les tombes de leurs héros : le Panthéon en France et le mythe de la France entière résistante.

moire collective, constituée à la fois de souvenirs exacerbés et d'oublis partagés (les nombreuses victimes des luttes intestines, les harkis...). La guerre et ses atrocités ne sont pas oubliées, mais la mise en scène de la résistance et du combat pour l'indépendance a fourni une référence identitaire suffisante pour dépasser les blessures¹⁷. À cette mémoire collective s'est ajouté un projet mobilisateur, celui de construire un pays socialiste, ce qui a tourné le peuple vers un avenir à construire.

C'est sur la légitimité acquise au cours de la guerre d'indépendance que les autorités ont assis leur pouvoir. Aujourd'hui cependant, la figure du *shahid* est usée. Les privilèges exorbitants dont a bénéficié et continue à bénéficier la famille des *mujâhidîn* ont fini par la disqualifier. Les parallèles frappants entre la guerre d'Indépendance et la décennie sanglante qu'a connue l'Algérie, tant dans les discours que dans les pratiques, montrent à quel point c'est cette légitimité¹⁸ qui est en cause, avec le champ symbolique auquel elle donne lieu. Le sys-

tème algérien est si verrouillé qu'il ne donne aucune chance aux forces montantes de la population.

Si le mouvement islamiste a provoqué un raz de marée électoral, c'est que ses héros étaient, au moins au départ, perçus de façon très positive par une grande majorité de la population. Ils répondaient aux attentes d'une société algérienne, perplexe devant le modèle occidental, ressentant l'État comme une forme étrangère de pouvoir et recherchant de nouvelles racines. Aujourd'hui encore, des élections totalement libres donneraient l'avantage au courant islamiste modéré.

Le discours religieux et l'imaginaire

Dans le Coran, la loi du talion est donnée explicitement comme la limite à ne pas dépasser dans la réponse à la violence (Cor 17,33)¹⁹. Mais de nombreuses références développent le thème du pardon. Dieu est le Miséricordieux des misé-

17. La force de cette mémoire collective explique peut-être un fait qui frappe tous les français qui se rendent en Algérie : l'absence de haine à leur égard.

18. Dans son discours du 1er novembre 2004, le président Abdelaziz Bouteflika a déclaré : « la légitimité révolutionnaire, c'est terminé », mais les faits contredisent cette déclaration.

19. 17, 33 : « *Lorsqu'un homme est tué injustement, nous donnons à son proche parent le pouvoir de le venger. - Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre- Oui, il sera secouru* »

ricordieux (*Ar Rahmân*). Il nous pardonne à longueur de journée. Lui seul peut donner la force de pardonner. Dieu recommande la patience et la renonciation généreuse de la victime à son droit (Cor 5, 45)²⁰ mais ne peut imposer à une victime de pardonner à son agresseur. Au jour de la résurrection, le pardon de Dieu sera soumis au consentement de la victime. Le châtement divin sera sans commune mesure avec celui de la loi humaine. De là vient qu'on s'en remet à Dieu pour châtier les coupables, beaucoup plus qu'aux hommes.

Les autorités religieuses se sont évertuées à répéter que l'islam est innocent de la violence, mais leurs déclarations n'ont suffi ni à démonter le discours des islamistes armés, ni à expliquer comment la mosquée était devenue un lieu stratégique dans le processus de la violence urbaine.

De leur côté, les islamistes armés ont systématiquement recherché une caution religieuse à leurs actes. Comme l'a écrit dernièrement Ghaleb Ben-

cheikh²¹ dans une chronique journalière qu'il a tenue cette année dans un quotidien algérien durant la période de Ramadan : « *À défaut d'être légitimée rationnellement, [la violence] est le plus souvent enrobée dans le religieux. Cautionnée par le théologique, elle devient même une voie de rédemption par le sacrifice de l'être, dans un acte de foi salvateur pour soi et dévastateur de l'autre.* » Il conclut : « *La responsabilité des hiérarques religieux et des théologiens est plus qu'engagée ; elle est lourde et entière. Ils doivent saisir la moindre occasion pour enseigner et instruire que Dieu ne s'accommode pas de la violence faite en son nom.* »

Cependant l'imaginaire religieux joue sans doute un rôle beaucoup plus important que les argumentaires, ce dont ne tiennent pas assez compte les autorités religieuses. Donnons-en un exemple : La figure du *Mahdi*, celui qui doit venir rénover la religion²², figure très populaire dans le Maghreb, a fourni un modèle qui, combiné avec celle du bandit du type "Robin des bois"²³, a contribué à trans-

20. 5, 45 : « Nous leur avons prescrit, dans la Tora, vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion ; mais celui qui abandonnera généreusement son droit obtiendra l'expiation de ses fautes. »

21. Président la Conférence mondiale des religions pour la paix. El Watan 23 septembre 2007

22. La figure du Mahdi s'appuie sur un hadith : « Dieu enverra à cette communauté à chaque début de siècle celui qui rénovera la religion ».

23. Hassan el Hattab, surnommé le "Robin des bois" algérien, était assez populaire car, à l'inverse du GIA, il ciblait ses attaques non contre la population mais contre les forces de l'ordre, l'armée ou la police

former les islamistes armés en “moines guerriers”. Sur un fond de la perspective eschatologique d’un monde totalement islamisé, le *mahdi*, héros rebelle, accélère le mouvement de l’histoire pour lui permettre d’atteindre plus rapidement son objectif ultime.

Droit civil, droit communautaire

Le passage d’une société traditionnelle régie par un droit communautaire, à une société démocratique régie par un droit civil, c’est-à-dire l’acceptation de confier l’acte de justice à une instance judiciaire est loin d’être évident. Lorsque l’instance judiciaire défaille, lorsqu’elle ne bénéficie pas de la confiance des citoyens, alors le code d’honneur traditionnel revient en force.

Le code d’honneur, centré autour de la parenté et de la figure de la femme, est encore très prégnant en Algérie. Il fait obligation de venger le parent tué, la femme violée, le parent agressé, sous peine de perdre sa virilité, autrement dit son identité. Quand la vengeance devient la loi, un cycle infernal s’enclenche.

L’État a contribué à entretenir ce cycle infernal. Certes il a suscité et encouragé un combat au

nom de la modernité contre des forces présentées comme archaïques. Mais, en recrutant des gardes communaux, selon les mêmes modalités que celles qui sont utilisées par les groupes islamistes, l’État a réactivé les solidarités claniques et le code d’honneur fondé sur la vengeance. Les Groupes de Légitime défense (GLD) se sont réclamés de la même éthique de défense de l’honneur que leurs adversaires et ont parfois utilisé les mêmes procédés.

Conclusion : se souvenir pour oublier

En Algérie, l’objectif n’a manifestement pas été de rechercher les racines du mal pour tenter d’y apporter d’éventuels remèdes, il s’est limité à une restauration de l’ordre. La finalité politique immédiate a été préférée à la thérapie sociale au long terme.

Pour une nation qui vacille, l’amnistie, qui est une forme d’oubli institutionnalisé, est nécessaire. Mais, pour déboucher sur une véritable réconciliation, elle requiert impérativement une étape préalable. Il faut commencer par rendre présent le passé douloureux, puis désigner ce qui doit être oublié

et ce qui doit faire l'objet d'un souvenir. Ce dosage entre mémoire et oubli contribue à construire une mémoire collective où le souvenir est constitué non pas sur la base du silence mais sur celle de la parole. Elle suppose une mise en scène, une sorte de rituel. « *La seule façon se sortir du traumatisme de la barbarie, c'est de transformer un fait barbare en fait tragique.* »²⁴ Cette transformation n'a pas été opérée, alors même que le discours officiel parle de "la tragédie nationale".

C'est seulement lorsque ce travail institutionnel a été opéré que peut, éventuellement, s'enclencher une démarche de pardon, qui se situe au plan de la personne et non plus de l'institution publique anonyme. Pour que le pardon puisse se manifester, il faut que la justice ait désigné ce qu'elle peut et ce qu'elle ne peut pas prendre en charge. À la différence de l'amnistie, pardonner suppose l'offense reconnue, la victime et l'agresseur clairement désignés. Le pardon n'est pas l'oubli, mais au contraire une mémoire qui accepte de ne pas "tenir compte".

Quand l'étape de la mémoire est brouillée ou même omise, quand le crime est immense, quand l'auteur est vague et incertain, quand les victimes sont confondues les unes avec les autres, quand les représentants de l'institution souffrent d'un manque de légitimité, la réconciliation devient presque impossible. La mémoire qui en résulte se retrouve éclatée et le futur compromis. Les événements tus deviennent comme des pierres tombales dans les replis de la mémoire. Ils se transmettent de génération en génération et resurgissent chaque fois que la société entre en crise.

Depuis quelque temps, deux phénomènes nouveaux apparaissent en Algérie. Celui des "*harra-gas*", ces hommes, jeunes pour la plupart, qui tentent de gagner le rivage européen en montant sur des barques de fortune. Quelques-uns y parviennent, quelques-uns sont sauvés en mer, beaucoup périssent. Et celui des attentats suicides, dont l'un, celui de Dellys, a été commis par un jeune de 15 ans. Ces tentatives désespérées montrent que, si l'ordre est rétabli en Algérie, le problème de fond demeure. ■

24. Daho Djerbal, conférence à la Maison Diocésaine d'Alger, 6 janvier 2005.

Au nom de Dieu miséricordieux

Bismillah er-rahman er-rahim

Sourate 1, v1



Les Américains ont pardonné au meurtrier... et nous, en Chine...



Jacques vit en Chine depuis une trentaine d'années. Il s'interroge sur la notion de pardon dans la culture chinoise.

par Jacques MEUNIER

Ce titre risque bien d'étonner, voire de choquer, peu enclins que nous sommes à considérer les Américains comme des parangons de vertu. Ainsi pourtant se dénomme un forum de discussion ouvert sur un site Internet chinois à la suite de la fusillade à l'université Virginia Tech, en avril de cette année. Une scène a particulièrement frappé les esprits chinois. Une semaine après le drame, avant de reprendre leurs cours, les étudiants rendent un ultime hommage aux victimes. Des pierres sont disposées en demi-cercle sur la pelouse de la place centrale du campus ; chaque pierre, fleurie et éclairée d'une bougie, représente un mort ;

des lettres personnalisent la peine et l'adieu. Les pierres sont au nombre de trente-trois, incluant donc le meurtrier lui-même qui s'est donné la mort au terme de sa folie. Sur la pierre de ce dernier, des mots, également : « *Sache que je n'ai rien d'un héros, mais je n'ai nulle haine contre toi ; je ne t'ai accordé ni soutien ni prévenance ; de là ma grande peine ; reçois tout mon amour !* » Etc. La scène a donc été lue comme un acte de pardon.

Plus de huit mille internautes se sont exprimés sur ce forum. Les réactions ont été certes diverses. Les uns ironisant sur ces Américains qui ont plus à se faire pardonner pour leurs crimes, qu'à pardonner eux-mêmes. D'autres, justifiant l'adage bien connu en Chine : « *la miséricorde est une mauvaise chose* », ont estimé que cette attitude n'était pas responsable au regard des nécessités de la société. Mais un grand nombre ont comparé le drame de cette université américaine à une affaire similaire en Chine, à ceci près que l'auteur de la tuerie ne s'était pas suicidé mais a été jugé, condamné à mort et immédiatement

exécuté comme il se devait, d'où le titre de ce forum. La discussion s'est bien sûr élargie et sont venues des questions sur les traditions chinoises comme par exemple : « *Pourquoi la notion de pardon, inhérente à la culture occidentale, n'apparaît-elle pas dans celle de Chine ?* » Suivent parfois de longs développements qui font appel aux grands textes classiques, à l'enseignement de Kong Zi (Confucius) ou de Gauthama et tendent à confirmer la pertinence de ces questions. Le sujet, il est vrai, est complexe et, avant d'affirmer comme le fait l'un de ces internautes, que seul Jésus a vécu l'amour et le pardon inconditionnels, il est peut-être des chemins à parcourir parmi les trésors de la culture chinoise.

Travail auquel s'est livrée Madame Zhang Ning¹, à partir de son expérience de traductrice de l'œuvre de Jacques Derrida.

« *Comment traduire le concept de pardon, et le réseau complexe de notions qui lui sont associées? Doit-on chercher des équivalents dans la tradition culturelle chinoise? Doit-on proposer des néolo-*

1. Chercheur associé et chargé de cours à l'Université de Genève.

gismes ? Doit-on, plutôt, faire travailler des notions chinoises en leur donnant progressivement un sens ou des connotations nouvelles ? »²

Partant des deux termes habituellement utilisés pour exprimer ce concept de pardon, le premier « *relevant purement de l'excuse* », le second « *à forte connotation morale* », traduit en général par « *mansuétude* » – c'est d'ailleurs ce dernier que l'on trouve dans le Notre Père – Madame Zhang s'attache à prendre en compte diverses traditions culturelles chinoises pour répondre à la question posée par Jacques Derrida sur la possibilité d'un pardon inconditionnel, en dehors de la sphère des religions « abrahamiques ».

Notre auteur examine trois types de traditions, à savoir « *l'exercice du droit de grâce par le pouvoir politique, l'exigence morale de mansuétude développée par la pensée confucéenne et l'horizon d'une exigence proprement religieuse, celle de la compassion bouddhique* ». La conclusion de cet examen semble sans appel :

« ... la compréhension du pardon, tel qu'il est dramatisé par la tradition chrétienne (ou abrahamique), demande la prise en compte de notions qui sont ses conditions de possibilité. Or, ces notions, sans être inexistantes, restent problématiques dans les traditions de pensée chinoise. »

Ces notions sont essentiellement la « *singularité* » et « *l'altérité* ». La singularité ? Le « *sage confucéen reconnaît bien la distinction, mais pas nécessairement la singularité irréductible* », « *la grâce du souverain s'exerce de manière collective et anonyme et sur fond de justification cosmologique* », et la « *confession bouddhique* », de son côté, « *est fort peu individuelle* » puisqu'elle tend justement à la « *reconnaissance de la vacuité du sujet* ». Quant à l'altérité et à l'altérité « absolue » même, elle est nécessaire selon Derrida parce que « *le pardon comme don doit excéder toute logique de l'identification* ». Or c'est une telle logique de l'identification qui semble dominer la pensée confucéenne et bouddhique, même si Kong Zi préconise d'exercer la Règle d'or :

2. Toutes les citations en italiques dans ce texte sont tirées d'un article de Madame Zhang Ning, *Le pardon existe-t-il dans la culture chinoise ?*, paru dans la revue Esprit (août-septembre 2007).

— Le maître : « *Mansuétude, n'est-ce pas le maître mot ? Ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse, ne l'inflige pas aux autres.* »³

Remarquons qu'il l'énonce de manière négative, ce qui en restreint la portée. Mais surtout, « *le sage confucéen cherche d'abord à étendre à l'autre l'effort d'auto-transformation qu'il a lui-même commencé* », sa réflexion porte peu sur « *la notion de faute, comme dommage singulier porté à autrui et susceptible d'être pardonné* ».

Alors, doit-on affirmer que le pardon n'a pas de base réelle dans la culture chinoise. Il faut reconnaître que pour les résidents de longue date que nous sommes, observateurs attentifs des comportements et auditeurs respectueux des relations et amis, cette notion du pardon et surtout sa pratique sont pour le moins « discrètes » dans une société où les rapports inter-personnels paraissent marqués de la dureté. La liste serait longue des signes de cette dureté : les nombreuses marques d'incivilité – il est rare que l'on s'excuse –, le refus a priori de pardonner ou même d'excuser des actes

ou paroles souvent anodins, la violence contenue, perceptible et qui éclate parfois pour un incident de peu d'importance, le désir de vengeance au quotidien ou présenté encore comme un devoir filial décliné dans toutes les situations possibles par des téléfilms, la « hargne » pour ne pas dire plus que réveille la simple apparition d'un drapeau japonais, ainsi que me le confiait récemment une vieille amie pourtant par ailleurs ardente militante de la tolérance, hargne ou haine elle aussi cultivée par des téléfilms qui n'ont rien à voir avec le devoir de mémoire, juste et nécessaire, des atrocités commises par l'occupant japonais dans les années 30 et 40, ou encore le quasi consensus national sur la peine de mort, alors que la Chine détient deux records dans ce domaine, celui des exécutions mais aussi du nombre de « crimes » qualifiés justiciables de cette peine.

Et pourtant, la réalité n'est heureusement jamais si noire. Des prises de conscience se font, par exemple chez des jeunes qui s'ouvrent à l'action d'ONG humanitaires, chez d'autres qui au

3. Extrait de *Lunyu* (les *Entretiens* de Confucius, recueillis par ses disciples).

bout de quelques années abandonnent un poste “intéressant” pour ne pas “perdre leur âme” dans le monde implacable et amoral des affaires ou encore à travers les nombreux débats tel celui évoqué au début de ces lignes. Cette amie qui parlait de sa hargne antijaponaise, m’a aussi fait remarquer la fréquence d’emploi dans les médias et jusque dans la bouche des dirigeants d’une expression qui pourrait se traduire par « *réfléchir du point de vue de l’autre* ». Il n’est pas jusqu’aux sphères les plus hautes du pouvoir où l’on ne se soucie de tourner la société vers plus de tolérance ; Deng Xiaoping, dans les années 80, parlait de construire une « *civilisation spirituelle* », Hu Jintao, en ce début de XXI^e siècle appelle à « *l’harmonie* » – faut-il s’étonner que Jiang Zemin n’ait pas marqué d’un slogan de même genre les années 90 tournées exclusivement vers la réussite économique ; ne peut-on dire que participent aussi à ce sursaut l’actuelle campagne de civilité à la télé, ou les “8 honneurs et les 8 hontes”, nouveaux

commandements au chiffre parfait que l’on voit fleurir un peu partout jusque dans les trains, qui appellent certes au respect de l’ordre et du bien commun, mais aussi à la tolérance, la convivialité.

Madame Zhang termine son article en suggérant un troisième élément tout autant nécessaire à la compréhension du pardon que la singularité et l’altérité. Le pardon, dit-elle, « *n’est pas concevable sans une conception dramatique de l’humanité. Il y a un drame du pardon qui répond au drame du péché.* » Et plus loin, « *le pardon est un don qui transforme le sujet coupable, c’est un don qu’il ne trouve*

Deux termes pour dire le “pardon” dans la langue d’aujourd’hui :

原谅 : yuánliáng, qui exprime l’“excuse”

宽恕 : kuānshù à connotation morale

恕 : shù, “mansuétude” dans les textes classiques

慈悲 : cībēi “compassion” bouddhique

pas en lui-même, qui lui vient du dehors »... « il y a une théâtralité propre à la scène du pardon qu'on ne retrouve guère dans le contexte chinois, et sur laquelle il faudrait peut-être réfléchir. »

Ceci m'évoque une scène, justement : dans les années 80, au cours d'une petite réception pour clore le travail d'un semestre, quatre professeurs, un homme âgé et trois autres alors dans la quarantaine, un verre à la main, évoquaient les souvenirs de la fin des années 60 et des débuts 70. Or les trois "jeunes", en ces temps de Révolution

culturelle, membres de factions révolutionnaires et adverses chargées d'appliquer les consignes du "centre", avaient maltraité ce vieil homme qui pourtant les avait formés. Ces quatre hommes devaient calmement et trinquaient, devant moi. Pas un seul moment il n'a été question de pardon ni même d'excuse ; il m'a semblé pourtant que quelque chose se passait, comme l'accueil "d'un don de vie"⁴. N'était-ce pas une scène de pardon ?

Jacques Meunier⁵

4. Expression entendue de Denis Vasse, lors d'un Colloque sur le pardon organisé par le Centre Sèvres en 2001.

5. Je dois des remerciements chaleureux à Madame Zhang Ning qui m'a gracieusement autorisé à utiliser son argumentation et à la citer librement.

Le temps du pardon : articuler la blessure à l'espérance



**Prêtre de la Mission
de France, Serge
travaille en qualité
de psychologue à
la maison d'arrêt de
Varcès en Isère.**

**(Reprise d'une intervention faite l'année
dernière lors d'une journée de formation sur
le pardon pour les équipes en Pastorale de la
Santé du Diocèse de l'Isère)**

par Serge BAQUÉ

L'enjeu du pardon : (re)devenir vivant

Pour le psychologue que je suis, la question première n'est pas celle du pardon (mot équivoque, auquel nous donnons des sens très différents. Par exemple, que refusent exactement ceux qui disent refuser de pardonner ? De quels faux pardon sont-ils les athées ?) Mon point de départ, c'est l'expérience d'une vie traversée par le mal, avec cette préoccupation de soignant : comment (re)devenir vivant malgré l'expérience du mal, expérience que nous faisons tous, à la fois comme victime mais aussi comme auteur. Comment ne pas rester liés (cloués) à l'expérience du mal, à ce passé qui justement ne passe pas ?

L'expérience du mal dont il sera ici question, ce ne sont pas ces petites égratignures qui surviennent au

quotidien et qui, même si elles connaissent une certaine intensité, restent à la surface de nous-mêmes. Je pense plutôt à cette souffrance qui nous atteint au cœur de l'être, à celle qui nous met en marge de notre identité. Elle est « mise à la question », selon l'expression employée pour désigner la torture au moyen-âge : lieu d'une grande douleur et en même temps d'une remise en cause profonde. Cette souffrance a presque toujours des composantes physiques, psychologiques et sociales mais aussi spirituelles, c'est à dire que s'ouvrent tout à coup des questions en abîme : Qu'est-ce que l'homme ? Qu'est-ce qu'être cet homme-là ou cette femme-là, dans cette situation-là ?

« Quand on a vu sa mère si lentement et si cruellement coupée à la machette, on ne voit plus du tout la vie comme avant. Parfois, je ferme les yeux, dans un moment de calme, je réfléchis où ranger ça dans l'existence et je ne trouve nulle part ». (Une jeune fille rescapée du génocide rwandais).

Pour celui ou celle qui a été ainsi jeté « dans le nu de la vie » s'inaugure une longue traversée. Et il se trouve que sur ce chemin, la question du pardon apparaît presque toujours à un moment ou un autre, et même souvent à plusieurs reprises (jusqu'à 77 fois 7 fois ?!!!). Le pardon dont il est alors question n'est pas envisagé comme un acte méritoire ou religieux mais comme

un processus salutaire, dans lequel la « victime » s'engage d'abord pour son propre bénéfice. L'entrée dans ce chemin qui n'est pas balisé est à la fois le signe que la blessure a été reconnue et en même temps qu'on refuse qu'elle ait le dernier mot : le chemin du pardon est ce qui articule la blessure et l'espérance. Ce processus (avec de dangereux raccourcis, des impasses, des pièges), se déploie souvent dans une temporalité lente et n'est pas de l'ordre de la maîtrise (Il s'agit moins de pardonner que de laisser passer le pardon). C'est un itinéraire chaque fois singulier mais je tenterai d'en dégager schématiquement trois temps (plus un) : **énoncer, dénoncer, renoncer et... annoncer.**

Énoncer

La priorité lorsque l'on est percuté par le mal, c'est de ne pas sombrer. Par crainte d'être submergées par leur souffrance ou par leur violence, beaucoup de « victimes » se coupent de leur moi souffrant et s'absentent d'elle-même. Elles font ainsi l'économie de sentiments douloureux ou négatifs perçus comme trop menaçants. Mais il y a des économies qui coûtent cher ! « je croyais lui avoir pardonné, et 50 ans après, la blessure a ressurgi intacte. » me confiait une femme victime d'inceste durant son enfance et à qui sa mère avait

dit « *Arrête de faire ta chochette, tu en verras d'autres dans la vie !* ». Comment cette femme pouvait-elle se délier d'une souffrance qui n'avait pas été reconnue, par sa mère d'abord et par elle-même ensuite ?

Paradoxalement, il faut du courage pour commencer par souffrir vraiment du mal subi (pas seulement en rester à la plainte mais entrer dans l'intimité de sa souffrance, aller jusqu'au bout de la peine...). Il faut du temps pour que la souffrance puisse se dire et se vivre, pas seulement les causes extérieures de la souffrance mais la souffrance elle-même, celle qui renvoie au plus intime. On peut en avoir honte, parfois plus encore que de ses fautes. En prison, je remarque qu'il est parfois bien plus facile pour les détenus de parler du mal qu'ils ont fait que de celui qu'ils ont subi... Dans les entretiens avec certains détenus, il faut beaucoup de temps et de prudence lorsque le vécu antérieur a été un vécu "agonistique". Quand un détenu revient sur son passé et qu'il y retrouve des expériences d'humiliation, de mauvais traitements, d'agressions ou de haine, il y a le risque *qu'il se casse !* (c'est-à-dire qu'il ne revienne plus ou qu'il se suicide). D'où l'importance pour l'accompagnant de respecter la temporalité de l'autre, y compris et peut-être surtout de ceux qui nous disent ne pas pouvoir pardonner ou de ceux qui nous parlent de leur désir de vengeance. L'expérience m'a appris que

l'on entre le plus souvent dans le pardon par la porte du désespoir et de la haine. Le pardon ne doit pas être cette nappe d'autel qui vient recouvrir trop vite les sentiments douloureux ou négatifs. Sinon, gare au risque de pourrissement avec le développement d'une haine inconsciente qui peut se retourner contre le sujet ou se reporter sur d'autres personnes. C'est un processus que je rencontre fréquemment chez les auteurs d'agressions sexuelles : la souffrance liée au mal qu'ils ont subi a été enfouie ou déniée et s'est transformée en haine, haine reportée sur leurs futures victimes.

Énoncer, cela signifie reconnaître son point de départ, quel qu'il soit : désespoir, révolte, colère, désir de mourir ou de tuer... Lorsqu'il s'agit de notre vie psychique, le critère n'est pas le bien ou le mal mais le vrai ou le faux. Nous n'avons pas à "moraliser" ce que nous ressentons mais à l'accueillir. Respecter son point de départ, respecter le point de départ de ceux que nous accompagnons, est la seule manière de rendre possible un chemin.

Dénoncer

Le mal n'est pas d'abord à pardonner mais à combattre ! « *Vous n'avez pas encore lutté jusqu'au sang contre le mal qui détruit l'homme* » (Lettre aux

Hébreux, 12, 4-11). Un pardon qui ne serait pas aussi protestation contre le mal serait finalement pervers.

En Algérie, j'ai accompagné un enfant dont la famille avait été massacrée et à qui un entourage musulman très pieux ne cessait de répéter : « *Il faut pardonner* ». Il avait un jour rétorqué : « *je veux bien leur pardonner mais avant, je vais les tuer !* ». Quelle santé ! Entendre l'enfant dans son désir de vengeance, ne pas l'en culpabiliser est ce qui peut lui permettre justement de le traverser et donc de ne pas passer à l'acte. Le meilleur moyen de sortir du tunnel, c'est de commencer par y entrer ! Ce que ce jeune garçon exprimait à sa façon était d'ailleurs moins un projet de vengeance qu'un désir de reconnaissance de toute l'horreur du mal subi. Un pardon hâtif ou forcé, dans une situation d'impunité totale pour les bourreaux, détruit toute idée de justice et contribue à banaliser le mal. La victime se sent alors niée une deuxième fois, à moins qu'elle ne se nie elle-même comme victime, établissant même quelques fois un « pacte inconscient » avec l'agresseur (surtout lorsque le mal a été commis en situation d'emprise : viol, inceste...). La dénonciation du mal est donc un acte salvateur qui nous aide à mettre le mal hors de nous, à nous en séparer, à ne pas en devenir le complice en

le reproduisant ou en nous vengeant. Elle participe aussi de la restauration de l'estime de soi.

Dénoncer suppose presque toujours un témoin ou un tiers : ce peut être la justice mais aussi un ami, un thérapeute, un accompagnateur ou même l'offenseur lui-même (mais attention au face à face victime/agresseur lorsque la victime ne s'est pas dégagée un minimum de sa souffrance.) Cette reconnaissance est salvatrice pour les uns comme pour les autres. L'agresseur, le plus souvent peu conscient du mal qu'il a fait, ne sait rien du moi souffrant de sa victime et encore moins de son propre moi souffrant à l'origine de son comportement. Le dénoncer va l'obliger à affronter ce dont il ne voulait rien savoir. C'est donc aussi une démarche de salut pour lui. La dénonciation (et éventuellement la sanction) ouvre la possibilité pour la victime comme pour l'agresseur de se reconstruire, en particulier s'il y a accompagnement.

Dénoncer oblige aussi à mettre de l'ordre dans ce que je reproche à l'autre et que je ne peux pas vraiment évaluer tout seul (car trop pris dans la situation). Le mal subi est toujours une expérience subjective, mais il faut y introduire un minimum d'objectivité.

Dénoncer n'est pas antinomique d'une vraie démarche de pardon mais assure au contraire au

pardon sa dimension incontournable de vérité, de justice et de justesse.

Renoncer

Pardoner signifie étymologiquement en grec : *laisser aller... renoncer...* Dans ce troisième temps, qui est celui du renoncer, il s'agit paradoxalement de faire le contraire des deux autres temps ! Mais bien sûr cela ne peut se faire en vérité que si l'on est passé par les deux autres étapes. Le chemin du pardon est paradoxal : il consiste à se relier à sa souffrance pour s'en détacher, à dénoncer le mal pour se ré-allier à l'auteur du mal. Mais pour cela à quoi s'agit-il de renoncer ?

Il s'agit d'abord de renoncer à son statut (ou sa statue !) de victime auquel on peut tenir plus qu'à la vie (« *On m'a fait ça à moi !* »). Il arrive que notre souffrance soit devenue notre identité, le lieu même de notre vie. Nous entretenons la rancune, nous rouvrons régulièrement la blessure parce que nous craignons de perdre notre identité si nous « laissons aller » le mal subi. Mais n'est-ce pas le contraire ? Pour nous retrouver tout entier, nous avons à laisser aller tout le mal subi, après l'avoir éprouvé à fond. « Laisser aller » le mal subi ne signifie pas l'oublier. Il y a une différence entre mémoire de la souffrance et mémoire souffrante.

Dans la même logique, nous devons renoncer à obtenir une vraie réparation au mal que nous avons subi : aucune compensation, aucune sanction, aucune vengeance n'a ce pouvoir. Il y a de l'irréparable.

Ne plus être fixé à sa souffrance rend possible de ne plus fixer l'autre à sa faute. L'autre renoncement douloureux concerne alors le droit de condamner autrui, droit que nous nous arrogeons facilement et tout particulièrement lorsque nous sommes la victime (or, le mal subi n'est jamais superposable au mal commis et donc, paradoxalement, la victime est la plus mal placée pour juger). Personne ne possède de savoir absolu sur l'autre et sur son histoire, nous ne pouvons donc que juger des actes et non des personnes. Le refus de réduire la personne à son acte est une ouverture vers un avenir possible : « *Le pardon, cette espérance rendue à l'autre* » écrit France Quéré. Lorsque la victime n'est plus débordée par sa propre souffrance, elle peut d'ailleurs pressentir qu'à la base de tout mal commis, il y a un mal subi antérieur. Le plus souvent, on sait qui a tué la victime, mais qui a « tué » son meurtrier ? En prison, je travaille avec la victime dans l'agresseur, ce qui ne signifie en aucune manière mettre de côté, excuser ni minimiser le mal commis. « *Père, pardonne leur, ils ne savent pas ce qu'ils font* » dit le Christ en croix. Cela ne signifie pas « *ils sont totalement irrespon-*

sables de leurs actes » mais ils sont agis tout autant qu'ils agissent. Le mal nous précède toujours. Le pardon est une rencontre entre deux souffrances, celle évidente de l'offensée, celle cachée de son offenseur. (Rencontre difficile car quand on souffre trop, il est difficile de s'ouvrir à la souffrance de l'autre.)

Le renoncement douloureux au droit de juger l'autre passe aussi par la reconnaissance que l'autre est mon semblable. Il n'y a pas de pardon sans la conscience d'une commune appartenance à une humanité fragile et faillible. « *On m'a fait ça à moi !* » nous empêche d'accéder à la conscience des torts que nous avons aussi faits à d'autres. Du pardon, nous avons tous besoin pour continuer à vivre, car si du mal commis, personne n'est totalement coupable, personne n'est totalement innocent non plus. Tous offensés et offenseurs ! « *Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre* ». Mais dans certaines circonstances (torture, génocide), il faut bien reconnaître que cette identification au bourreau est quasi impossible et l'autre alors n'est plus qu'un monstre. (En prison, un détenu, pourtant coupable de meurtre, s'est écrié : « *je ne partage pas ma cellule avec un violeur d'enfants !* »). Y a-t-il de l'impardonnable ? Ou seulement nos propres limites à pardonner ?

Sur les chemins du pardon, chacun va comme il peut, jusqu'où il peut... C'est une histoire qui peut

être reprise et n'est jamais totalement achevée (elle commence bien avant le « *je te pardonne* » et continue bien après !). Souvent, il s'agit d'ailleurs moins de pardonner que de se mettre en situation de laisser passer le pardon (comme la résurrection). « *Seigneur, moi je ne peux pas. Ce que tu veux que je devienne, donne le moi* ». (Prière citée par Maurice Bellet)

Annoncer...

Énoncer, dénoncer, renoncer... ce sont comme les trois temps de la valse du pardon.

Quand un homme accomplit ce chemin, plus ou moins rapidement, plus ou moins complètement, il annonce (même silencieusement) une bonne nouvelle, cette possibilité pour l'homme de (re)devenir vivant "malgré tout". Et Dieu sait si ce « tout » pèse lourd dans certaines destinées ! Ce choix de la vie, malgré tout, pour soi et pour l'autre, est au cœur de ce que j'appelle la vie spirituelle « *Vois, j'ai mis devant toi la vie et la mort, choisis la vie* » (Deutéronome, 30, 19).

Oui, quand nous accomplissons ce chemin, nous annonçons... nous annonçons quoi ? À chacun de mettre les mots qu'il veut sur ce quatrième temps ! ■

Un prêtre, ministre du pardon



**Jean-François,
55 ans, prêtre de la
Mission de France,
est en équipe dans le
sud de l'Essonne.**

par Jean-François PENHOUËT

Un itinéraire personnel

Je n'ai pas été traumatisé dans mon enfance par une pratique inquisitoriale de la confession, bien que j'aie vécu dans une terre de chrétienté. Avec du recul, je perçois même qu'il y avait chez mes éducateurs, les prêtres du Petit Séminaire, un souci de rapprocher l'Évangile de la vie, pour reprendre une réflexion qui a fait florès dans l'Action Catholique. Peut-être pourrait-on reprocher à cette manière de faire d'utiliser le texte évangélique comme "prétexte" à l'examen de conscience, ce qui aurait imprimé en moi une vision moralisatrice du christianisme...

Quoi qu'il en soit, je m'en suis bien affranchi par la suite, puisque j'ai pratiquement jeûné du sa-

crement de réconciliation pendant dix ans. Mai 68 était passé par là. Foin de la culpabilité, du péché, de la confession et autres pratiques aliénatrices !...

Dans le parcours de formation théologique vers le ministère, il est difficile d'échapper au cours de sacramentaire. Sans doute, Dieu m'attendait-il là, à travers la figure d'une religieuse qui animait le TD sur la réconciliation, Henriette Danet ? Sa réflexion prenait comme point de départ le verset 5 du Psaume 31 : « *J'ai dit : Je rendrai grâce au Seigneur en confessant mes péchés* ». J'ai alors en quelque sorte été ébloui par sa réflexion anthropologique sur l'aveu qui libère et qui grandit l'homme. Reconnaître que c'est moi qui ai fait tel mal, que j'en suis responsable, que ce n'est pas la société ou les structures, le reconnaître en vérité, ça rend gloire à Dieu et ça n'humilie pas l'homme, au contraire. J'avais retrouvé une clé pour une nouvelle pratique du sacrement, une inspiration sur laquelle je vis encore.

Des pratiques diversifiées

Comme la plupart des prêtres de la Mission de France, mon ministère ne m'a pas conduit à passer beaucoup d'heures au confessionnal, pour reprendre l'expression traditionnelle.

Cependant, différentes postures professionnelles m'ont amené à vivre l'écoute de personnes, ce qui dans certains cas était un véritable travail de vérité, pour elles et pour moi, un travail pas sans rapport avec ce que communément on appelle "la confession". Accompagner des jeunes ou des adultes qui relisent leur vie en faisant un CV, travailler à la remobilisation d'allocataires RMI, voir progresser dans l'apprentissage de la lecture des apprenants qui jusque-là avaient toujours échoué, c'est avoir la grâce de contempler des signes de réconciliation chez des personnes blessées qui consentent à regarder en vérité leur vie et à croire en un avenir possible malgré tout. Ma parole d'éducateur n'était sans doute pas éloignée d'une parole qui relève et qui sauve. Le champ de la réconciliation est plus vaste que le champ sacramentel.

Cependant, ce dernier m'a fait toucher, de façon émouvante parfois, la force de la démarche sacramentelle, la puissance de l'intervention de Dieu dans la vie d'un homme ou d'une femme et sa capacité à la retourner. Sa pratique, en tant que ministre ordonné, m'a fait percevoir une dimension essentielle de ma vie : être choisi pour transmettre, au nom du Christ et de l'Église, le pardon de Dieu. Mais, on s'aperçoit vite qu'on ne peut le transmet-

tre si soi-même on ne le reçoit pas. La demande sacramentelle des pénitents interpelle, stimule, voire réveille, celle des ministres.

Quelques moments de grâce dont je me souviens :

- cette veillée pénitentielle à Lourdes, lors d'un rassemblement européen de jeunes. Le conflit en Bosnie était alors très virulent. Une méditation sur la violence et sur la paix précédait, pour ceux qui le voulaient, un temps d'aveu personnel. Un geste de paix, effectué sous la Croix, entre jeunes de plusieurs pays en conflit a été une manifestation de réconciliation plus parlante que tous les discours.
- un feu de camp, avec des scouts à Li-bourne, en préparation de la communion de plusieurs enfants. Ceux-ci vont vers le Christ-Lumière dans la nuit, reçoivent le pardon... et entraînent leurs chefs dans la même démarche.
- cet homme que je connaissais comme pionnier de bistrot qui, un jour, vient à mon domicile et demande à "se confesser", demande à laquelle je ne m'attendais évidemment pas de sa part. Et quelque temps

après, il entreprend cure et post-cure... et chemin de Saint-Jacques en compagnie de sa femme avec qui il s'est réconcilié.

- ce chef d'entreprise qui vient me trouver, sachant que je suis prêtre au travail pour « *débusquer son péché dans ses relations professionnelles* » (pour reprendre son expression).
- et tant d'autres dont la rencontre personnelle a été moment de vérité et de libération.

Petit détour par la liturgie et la théologie

Quelle que soit la forme (individuelle ou collective) dont le sacrement est célébré, le rituel de 1973 comporte toujours quatre étapes : s'accueillir mutuellement, écouter la Parole de Dieu, confesser l'amour de Dieu en même temps que notre péché, accueillir le pardon de Dieu pour en être les témoins.

Reconnaissons que le meuble-confessionnal n'est sans doute pas le cadre le mieux adapté pour déployer les composantes essentielles de ce sacrement.

Il semble que ce soit le seul rituel où la démarche de l'accueil soit autant mise en valeur. Il s'agit d'accueil mutuel, dans le cadre d'une réconciliation individuelle ou celui d'une célébration communautaire. On pressent bien la trace du modèle de rencontre qu'a vécu Jésus avec les pécheurs. Le sacrement continue l'action du Christ. « *Il fait bon accueil aux publicains et aux pécheurs et il mange avec eux* » (Luc 15/1).

L'écoute de la Parole de Dieu a été remise à la première place. On ne vient pas se confesser d'abord pour regarder tout ce qui est noir dans sa conscience. On vient d'abord écouter la Parole comme en tout acte liturgique. Cela suppose décentrement de soi, accueil, ouverture à une Bonne Nouvelle

L'aspect le plus novateur probablement par rapport à l'ancienne pratique est le temps de l'aveu : « *confesser l'amour de Dieu en même temps que notre péché* ». Le mot "confession" vaut pour la foi (confession de foi), pour le péché et pour l'action de grâce (reconnaître, confesser les bienfaits de Dieu). « *Je rendrai grâce en confessant mon péché* » (Ps. 31). Le temps de l'aveu n'est pas le temps de l'humiliation d'un homme devant un autre aussi pécheur que lui. Il devient le temps de la rencontre

en vérité, le temps d'assumer ma condition d'homme avec ses faiblesses sous le regard d'un Dieu qui croit en moi et qui m'aime malgré tout. C'est de l'ordre de la foi. Ça conduit à l'action de grâce.

« *Accueillir le pardon de Dieu pour en être les témoins* » : c'est la réponse de Dieu à la confession, réponse qui passe par la parole du ministre : « *Je te pardonne au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit* ». La formule d'absolution est trinitaire. Le Père a l'initiative. La réconciliation est fruit de la mort et de la résurrection du Fils. Elle se réalise par la puissance de l'Esprit dans l'Église qui continue l'agir du Christ. Le ministre en est le serviteur. « *Pour en être les témoins auprès de tous* » : il est intéressant de noter que le rituel donne une orientation missionnaire à l'envoi de la célébration de ce sacrement. J'y vois pour ma part le sens à donner aux gestes de conversion qui sont proposés comme pénitences, comme on disait autrefois.

Dans la façon de célébrer ce sacrement, se retrouve donc la structure dialogale de la prière chrétienne : l'écoute (Dieu a toujours l'initiative), la réponse de l'homme à la parole (l'aveu-la confession), la réponse de Dieu à l'homme (le pardon).

Mais, au-delà de cette manière de célébrer, qu'en est-il du sens de ce sacrement et de sa rela-

tion au baptême et à l'Eucharistie, fondements de la vie chrétienne ?

Pour faire simple, au risque d'être caricatural, avant Vatican II, la confession était perçue majoritairement comme une condition d'accès à la communion. Il s'agissait d'être en état de grâce pour recevoir l'Eucharistie. Insensiblement, mais réellement, les fidèles étaient conduits à la vivre dans une perspective juridique et légaliste. Ne parlait-on pas d'ailleurs du "Tribunal de la Pénitence" ?

Le nouveau rituel rapporte davantage le sacrement au baptême dont il serait en quelque sorte une "réactualisation", après une rupture avec Dieu par le péché. L'histoire de la Pénitence montre qu'à l'origine, tel était bien le sens de la réconciliation qu'on ne pouvait recevoir qu'une fois dans sa vie, au moment de Pâques. Encore aujourd'hui, les propositions de célébrations dans les paroisses se font majoritairement à ce moment de l'année liturgique.

Comprendre la réconciliation comme réactualisation toujours possible du baptême donne une dynamique à toute la durée d'une vie chrétienne. On ne peut éliminer évidemment le lien entre sacrement du pardon et Eucharistie, non en tant que condition d'accès, mais condition de vérité de

l'Eucharistie qui est communion avec Dieu et les frères. Si l'on est en rupture avec Dieu et les frères, il faut d'abord se réconcilier...

Les notes pastorales et doctrinales qui accompagnent le rituel situent bien l'aspect ecclésial de ce sacrement. Il est dommage qu'elles prennent un tournant juridique bien plus marqué lorsqu'il s'agit de présenter les formes collectives de célébration, particulièrement l'absolution collective. N'y a-t-il pas un enjeu majeur à reconnaître que c'est toute l'Église qui est pécheresse et pardonnée ?

Ouvertures

Je n'ai aucune compétence particulière pour remédier à la crise du sacrement de réconciliation. Pourtant, à la lumière de ce que j'ai écrit ci-dessus, quelques pistes peuvent nous inviter à poursuivre la réflexion.

D'abord, être attentif à toutes les situations, les dialogues où la vérité advient, les moments où des chemins de réconciliation peuvent s'ouvrir. Et ceci dans les champs de nos engagements quotidiens. Ils sont nombreux.

Le sacrement de réconciliation peut toujours être proposé. Beaucoup de jeunes n'ont plus les

comptes à régler avec la culpabilisation malsaine dans laquelle nous avons pu baigner. Un contexte communautaire, festif, qui respecte la liberté de chacun est un cadre qui redonne du sens au sacrement. C'est ce qui est vécu déjà à Lourdes ou dans de grands rassemblements.

La sensibilité contemporaine très forte au devenir solidaire de l'humanité me paraît un point d'appui pour éveiller à la nécessité d'un pardon à

recevoir qui ne soit pas absolution individualiste, mais parole de confiance en l'avenir de la planète adressée à tous ceux qui veulent bien reconnaître ensemble qu'ils l'ont mise en danger.

En écrivant cela, je n'oublie pas que le salut chrétien a toujours une dimension personnelle. La relecture de sa vie à la lumière de l'Évangile sera toujours le premier chemin d'accès à la réconciliation. ■

Se réconcilier pour briser le cercle de la violence



Avocat, président d'honneur de la FI.ACAT¹, Guy est membre du groupe Paroles. Constitué de dix personnalités catholiques, d'expériences différentes, dans le cadre de responsabilités nationales, ce groupe a pour but d'élaborer et de diffuser des prises de position publiques qui soient des paroles d'Église.

par Guy AURENCHE

L'ACAT, sur la suggestion d'amis qui au Brésil luttèrent contre la dictature, décida d'écrire à vingt policiers directement responsables de pratiques tortionnaires. Un petit groupe était chargé d'élaborer un projet de lettre afin que celle-ci touche le cœur sud-américain. C'est alors que l'avocat V. ayant été torturé personnellement par l'un des

¹. Fédération Internationale Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture.

destinataires du message, fut contacté. Il me raconta (plus tard) que, dans un premier temps, il lui était inimaginable d'écrire à son bourreau en termes "humains". Tant de mal, tant de haine... et considérer le bourreau comme un interlocuteur respectable ? Impossible ! Finalement V. accepta : « *Je l'ai fait, me dit-il, parce que je compris que nous ne pourrions jamais reconstruire notre pays si je n'étais pas capable d'approcher mon bourreau comme un homme.* »

Est-ce le pardon ? Je ne sais, et ce n'est qu'avec beaucoup d'humilité et d'hésitation que j'écris le mot pardon. Qui peut pardonner ? Seules les victimes assurément. Qui peut en parler ? Seuls ceux qui ont traversé cette expérience radicale. Mot si difficile à prononcer que nos sociétés l'oublient ou le cantonnent dans un univers extra-humain de quelques héros. Le pardon ne serait-il pas à notre portée ? Refusant d'aller voir plus loin que lui-même, notre monde s'enferme dans l'oubli ou dans la rancune destructrice.

Et pourtant, le pardon n'a jamais été autant d'actualité pour ceux qui veulent construire un monde tout simplement humain. Pour briser

la spirale infernale de la violence, nous sommes "contraints" au pardon.

En laissant parler quelques témoins, nous pouvons approcher un peu de la dimension politique et prophétique du pardon ou de démarches qui lui ressemblent. J'envisage ici le pardon et la réconciliation dans le domaine politique. La même réflexion pourrait être menée dans le domaine de la vie personnelle et familiale.

Pour survivre

Certaines victimes nous disent la nécessité du pardon, simplement pour survivre. Une relation mortelle s'est instaurée entre l'agresseur et l'agressé. Ce dernier ne peut l'oublier. Le visage de son bourreau l'habite et ce regard est entouré de souffrance, de haine. La mort, la vengeance, la rancœur risquent de l'emporter « *Ce qui a été le plus difficile pour moi a été de dépasser cette haine. Si je voulais pleurer mon fils et parvenir à supporter cette perte, je devais laisser cette haine derrière moi. Je devais écouter la petite voix qui me disait que l'assassin de Rock me détruirait et détruirait le reste de*

ma famille... », écrit une maman dont le fils fut assassiné.²

Pendant la dictature en Uruguay, une personne sur 50 fut torturée. Comment reconstruire un tissu social, une relation entre victimes et bourreaux, si la société toute entière n'accomplit pas une démarche ? Il est impossible aux citoyens de se regarder "en face" lors d'une réunion si, dans le regard du fautif, la victime ne décèle pas une lueur d'amour et de fraternité.

Que dire des sociétés ex-communistes dans lesquelles des groupes entiers n'eurent d'autres fonctions que de dénoncer les autres et de les envoyer aux goulags de la mort ? Il est dangereux pour elle de n'avoir entrepris aucune démarche de "vérité" pour parvenir un jour à la réconciliation.

Cheminer ensemble comme si rien ne s'était passé conduit au désespoir.

La Justice pour reconstruire une société

Le pianiste argentin Miguel Estrella qui fut torturé l'affirme : « *Ce qui concerne un groupe humain, ou une société, ou une race, ce qui peut concerner un génocide, on ne peut l'oublier, on n'a pas le droit de l'oublier. La paix ne peut être que le produit de la justice.* »³

Trop souvent les chrétiens, sous prétexte d'un faux évangélisme qui s'apparente à l'angélisme, ne se préoccupent pas de l'étape de la justice, pour parler tout de suite du pardon. Une société a besoin de réconciliation après avoir vécu des heures de haine et de répression. Mais jamais au prix de l'oubli car celui-ci empêche toute réconciliation. Il ne s'agit pas de se vautrer dans le mal d'hier, ni dans la culpabilisation, mais d'exiger la vérité sur les faits et sur les responsabilités. À propos de l'affaire Touvier, le cardinal Decourtray écrivait : « *L'oubli alimente*

2. In *Chrétiens et peine de mort*. Document ACAT, n° 44.

3. In "Le Pardon", revue *Autrement*, 1992.

le ressentiment. C'est le contraire du pardon qui ne va pas sans l'aveu. » Le professeur René Rémond ajoutait : « Il n'y a de pardon authentique que dispensé par qui a été offensé ou maltraité et en réponse à un aveu sincère, accompagné d'un vrai repentir, sinon c'est confondre miséricorde divine avec le pardon d'homme à homme. »⁴

Ne pas oublier

La mémoire des méfaits est essentielle. L'on sait que les régimes de dictature, dès leur installation, veulent trafiquer la mémoire en réécrivant les archives officielles et les livres d'histoire. Comme si le passé avec ses épisodes de courage, de conviction et de sacrifice pouvait donner des forces aux opposants ! Faire semblant d'oublier les fautes, c'est ne plus permettre de repérer ce qui est fautif. Le mensonge se construit sur le relativisme. Quand il n'y a plus de point de repère, le plus fort devient le seul rocher auquel la population s'accrochera.

Sans doute nous faut-il distinguer la réconciliation qui exige la vérité et la justice, le pardon de la victime offensée, et la miséricorde de Dieu. Le pardon a-t-il une dimension politique ? Oui, en ce que le pardon humain exige la vérité et le repentir. La société peut, à travers l'œuvre de justice, préparer le terrain du pardon futur. Elle ne fait que le préparer, le permettre, l'encourager. Elle ne peut l'accomplir.

La "prévalence" de l'âme

Le pardon est relation interpersonnelle, à laquelle une personne ne peut se substituer aux divers acteurs. « *Le pardon se déroule dans l'intimité des personnes, au cœur de leurs antagonismes : il résulte d'un travail obscur de la conscience au terme duquel l'âme décide de prévaloir sur la blessure qui lacère encore un visage... Brûlante traversée où deux êtres se rapprochent par-dessus le surplomb de la haine ; le pardon scelle un pacte entre l'offensé et l'offenseur et nul ne peut le signer*

4. René Rémond, *Paul Touvier et l'Église*, Fayard.

à la place de celui qui est pour toujours accablé de son cauchemar. »⁵

En insistant fermement sur la nécessité du souvenir et de la juste punition, en refusant l'impunité si fréquente dans de nombreuses sociétés post-dictatoriales, ne risquons-nous pas de générer des relations futures invivables et d'interdire plus tard la réconciliation ? Comment cohabiter avec la mémoire de tant de méchanceté et de souffrances ? Comment transmettre un tel héritage à nos enfants sans les acculer au désespoir ou à la violence ?

Se rencontrer pour se réconcilier

La réconciliation constitue un geste personnel politique qui invite les adversaires à des gestes de reconstruction. Il est frappant de constater combien dans son livre, *Passion des hommes, et pardon de Dieu*, le Père Sommet, qui a connu les camps de concentration, parle avec une extrême pudeur

du pardon. Par contre, il insiste sur la rencontre, comme si rencontre et pardon appartenaient à la même famille. Il consacra une grande partie de son énergie à inviter les fils des victimes à travailler avec les fils des bourreaux, avec "une réelle communauté de mémoire" dans des projets d'avenir.

S'agit-il du pardon ? Je ne sais, mais ces quelques gestes y ressemblent et permettront de ne pas retomber dans la spirale absurde de la violence. Ils nous redisent que la recherche du pardon n'est pas passive. Elle exige l'action. Elle met en route.

Lorsque le pardon n'est plus possible du fait de la disparition physique des acteurs du drame, il demeure des gestes à dimension "politique" qui peuvent inviter à une réconciliation. Sans doute est-ce dans cette catégorie que se range la parole du pape Jean-Paul II à Saint-Domingue, s'adressant aux Indiens le 13 octobre 1992 : « *Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, je vous demande de pardonner à ceux qui vous ont offensés, qui vous ont*

5. France Quéré, *Torturés, tortionnaires, Espérance chrétienne*, Cerf.

causé douleur et souffrance durant ces cinq cents dernières années . » Cette démarche témoigne d'un au-delà de la réconciliation et du pardon humain. Elle nous invite à en prendre la dimension prophétique.

Dignité humaine et capacité d'aimer

Pardoner c'est, au-delà du passé et des apparences, découvrir dans l'auteur du mal, un être capable d'autre chose. Pardoner c'est anticiper sur le présent, en affirmant, par un geste ou par une question, que même chez le bourreau, le mal peut ne pas avoir le dernier mot.

Une femme qui avait été torturée me disait qu'un jour son tortionnaire, en se fâchant, lui révéla qu'il était pressé d'en finir car son fils était souffrant. Lors d'un nouvel interrogatoire, elle se tourna vers le bourreau et lui demanda : « *Comment va votre enfant ?* » Ce jour-là, me dit-elle, « *il n'a pas pu me torturer* ». Pourquoi ? Parce que

cette femme lui avait révélé, à lui l'auteur de ses tourments, qu'il restait pourtant un père de famille capable d'affection puisqu'il s'inquiétait de la santé de son enfant. Est-ce le pardon que cette "réhumanisation ?"

Pour les défenseurs des droits humains, quelle que soit leur foi, le pardon est au cœur de leur action, car il est l'un des lieux de la révélation de la dignité humaine. Jorge Valls qui a passé plus de 20 ans dans les geôles cubaines, raconte qu'au milieu de la révolte de ses compagnons de cellule, après que les gardiens aient abattu un jeune prisonnier, il récita le Notre Père. « *Certains criaient pour nous demander comment nous pouvions pardonner à des hommes qui nous battaient et nous torturaient. Nous n'avions pas de réponse à ce moment-là... Nous ne pouvions apporter d'autre réponse que celle de la foi et de la volonté. Nous ne voulions pas devenir des animaux comme les gardes qui étaient contre nous. Nous les considérons d'ailleurs comme des êtres humains malgré leur dureté. Nous devons être des hommes pour eux, pour eux et pour nous...* »⁶

6. In *Bonne Nouvelle à un monde torturé*, Guy Aurenche, Le Centurion.

Assumer deux dignités humaines, au moment où un frère semble avoir perdu conscience de son humanité ? La dignité humaine ne se perd pas. Elle se défigure, elle s'oublie, elle se laisse écraser, mais elle ne disparaît jamais complètement... Cela est vrai dans les relations politiques comme dans les relations personnelles, amoureuses ou familiales. Le pardon nous renvoie à la dignité première de tout être humain. Soit que nous-mêmes victimes, ayons à la redire à notre agresseur. Soit que fautifs, nous nous en souvenions malgré les ombres du mal dont nous sommes capables. Qu'est-ce qui permit au fils prodigue de l'Évangile de quitter le lieu de la mort où il s'était installé ? Certes, la perspective d'une vie matérielle plus facile. Mais comment pouvait-il espérer y avoir encore droit, après avoir commis tant de méfaits ? Au fond de lui, consciemment ou non, "rentrant en lui-même", il reprit conscience de ce que son père l'aime sûrement encore. Il retrouvait sa dignité en acceptant de rétablir la relation avec son père. Demander pardon, c'est sans doute accepter de rétablir une relation alors que l'on avait tout fait pour la détruire. La dimension prophétique du pardon est de nous rappeler qu'il existe un lieu, sans doute un cœur, où l'on est encore aimé,

malgré tout. Alors une mission nos échoit, à nous qui ne savons pas pardonner : témoigner de celles et de ceux qui le savent.

J'ai le privilège d'être le témoin étonné de ces gestes. Oui, aujourd'hui des hommes et des femmes, blessés et meurtris, sans oublier et sans tricher, pardonnent. Ils disent que leur cœur est assez grand, et ils font place à l'amour de leurs ennemis. Non pour excuser la cruauté, mais pour la dépasser. Afin que celle-ci n'ait pas le dernier mot, que la violence ne nous engloutisse pas, ils affirment l'humanité de celui qui, l'espace d'un geste ou d'une vie, avait perdu son visage d'homme. Mais comment se souvenir de cette dignité parfois enfouie sous tant de grimaces et de violences ?

Les nations du monde entier ont élaboré une Déclaration Universelle (10-12-1948) pour ne pas l'oublier : « *Les peuples... ont proclamé leur foi dans la dignité et la valeur de la personne humaine...* ». J'accorde une grande importance à ce geste juridique posé tout de suite après la seconde guerre mondiale afin de ne pas retomber dans les actes de barbarie d'antan.

Mais quel crédit accorder à notre parole lorsque nous y manquons si souvent ? Où chercher la source de tout pardon.

« *Pierre, m'aimes-tu ?* » questionne le Ressuscité. Après un drame aussi grave que celui de la Passion, après tant de lâchetés et de reniements, dans l'extraordinaire mystère de la Vie vainqueur de la mort, l'Homme-Dieu ne trouva que cette question à poser ? Jésus le Christ, par cette interrogation, rétablit l'homme dans sa capacité d'amour. Lui, source de tout amour, réinvestit

l'humanité de son pouvoir d'aimer. Il exprime le pardon suprême, non pas en faisant des comptes de tant de vilénies, non pas en faisant la morale, mais en se faisant Lui, l'amour suprême, un demandeur d'amour.

Puissions-nous prophétiquement témoigner de cette capacité de pardon, en faisant nôtre cette question, au cœur de la nuit de la violence : « *M'aimes-tu ?* » En disant à l'autre qu'il est encore capable d'aimer, malgré ses fautes et ses violences, nous brisons le cercle de la violence. ■

“Bénissez-moi parce que j'ai péché”



**Hugues, 54 ans,
prêtre de la
Mission de France,
est membre du
Service Recherche
Formation.**

par Hugues DERYCKE

Il faut ressentir écœurement à l'annonce des peines de mort et des exécutions capitales pour pouvoir parler du pardon. Il faut ressentir dégoût face aux mensonges publics, aux dénonciations calomnieuses ou aux lettres anonymes pour pouvoir parler du mal.

La théologie chrétienne du pardon ou l'anthropologie du mal, qui sont les deux faces indissociables de la même question, sont au centre du mystère du salut offert en Jésus Christ, mort pour nous sur une croix et ressuscité pour nous. La tradition chrétienne désigne par le mot de rédemption cette révélation de Dieu en Jésus Christ où celui-ci se donne, s'abandonne et nous offre le

pardon, et ce dans un mouvement total, gratuit, absolu et définitif.

Cette position de la Rédemption dans le concert des idées, des philosophies ou des religions est une détermination forte et spécifique du christianisme – cette détermination relie la question du pardon à celle du mal ; elle propose la rédemption comme parachèvement de la révélation. « *En achevant sur la croix l'oeuvre de rédemption qui devait valoir aux hommes le salut et la vraie liberté, le Christ a parachevé sa révélation.* » (Concile Vatican II, décret sur la liberté religieuse § 11.)

On peut dire que la théologie chrétienne affirme un primat de la théologie du salut sur la théologie de la création. Dans la ligne théologique ou philosophique de saint Paul, de saint Augustin ou de Pascal, il y a englobement de la création par le salut et non l'inverse.

Le pardon n'est pas la simple réparation du mal

Expliquons-nous sur ce point.

Le pardon n'est pas la simple réparation du mal, il le subvertit, il le convertit d'un impossible qui conduit au néant, en un bien plus que possible qui ouvre à l'éternité.

Pour saisir ce mouvement, mouvement de la grâce qui signifie alors l'élan et le dynamisme de la résurrection du Christ, il ne faut pas d'abord le mettre en système. (La mise en système de la rédemption et du pardon conduit à des rationalités quasi monstrueuses qui nécessitent d'être réinterprétées symboliquement comme l'enfermement de tous dans la faute ou le péché originel.)

C'est vers l'événement premier de la croix et de la résurrection du Christ qu'il faut regarder. Jésus ne meurt pas d'épuisement ou d'une mauvaise grippe ! Il meurt injustement condamné dans un procès truqué et inique où pouvoirs politiques et responsables religieux se compromettent les uns avec les autres et il meurt sur un des pires instruments de torture que l'humanité ait imaginé : la croix.

La croix

Nous aimons écrire ou plutôt réécrire le credo. Nos expressions de foi ont alors valeurs d'engagement. Lors de la réception de telles propositions de foi, il est intéressant d'analyser comment on y mentionne explicitement la croix. La croix n'est pas un détail qu'on peut omettre dans l'affirma-

tion de la foi chrétienne. La tradition chrétienne verra dans ce signe : la croix, non pas le signe de la mort absolue mais celui de l'avenir toujours ouvert qu'offre la foi en la résurrection.

Nous bénissons en traçant un signe qui est un échafaud, une chaise électrique ou tout autre procédé barbare qui conduit à donner « juridiquement » la mort ! Et ce signe devient le symbole de la miséricorde de Dieu.

La croix ne sera reçue comme le signe le plus commun des chrétiens, après l'usage primitif de l'ictus, le poisson, que lorsque justement on cessera d'utiliser ce procédé barbare dans l'empire romain.

C'est dans la croix que le christianisme trouve sa source mais aussi sa spécificité. Nous pensons que Dieu en Jésus Christ mort sur la croix et ressuscité, se révèle plus et mieux que dans l'affirmation qu'il a créé le monde et qu'il l'aime avec sa bonté infinie.

Quitter le vocabulaire de la réparation et de la chute

Avançons encore d'un pas.

Le pardon n'est pas réparation. La théologie a pu à certaines époques pas si lointaines du 18^e

et du 19^e siècles, mettre en évidence le vocabulaire de la réparation, ou celui de la restitution de la création déchue. Elle l'a fait dans un contexte de réactions. Elle se pose alors en réactions face aux mouvements révolutionnaires ou aux affirmations d'une émancipation de l'humanité vis-à-vis du divin et de la religion.

Le vocabulaire de la chute et de la réparation renvoie à un imaginaire qui est une mise en système. Le schéma est connu : la création est bonne, l'homme sous l'influence du démon produit le mal, c'est le péché originel ; le Christ répare cette humanité déchue. Cette théologie mécanique possède pour elle la simplicité d'un schéma, mais sa rationalité est datée, elle est une espèce de positivisme qui produit ce que Paul Ricoeur nomme une « quasi gnose », un savoir sans véritable transcendance, une mécanique peut-être séduisante mais qui conduit à un enfermement.

Mais justement l'explication est trop simple. Car si le mal est confusion, selon l'étymologie du diabolique (le confus en grec), le pardon n'est pas la séparation, il n'est pas le raccommodage, ni l'échange standard des pièces défectueuses ou la greffe d'organes, voire la réparation par biologie embryonnaire !

Il y a du pardon

Avant de penser en système, il faut accueillir l'expérience. Dans l'expérience du pardon, qui est toujours une expérience de pardon offert et reçu, se dit l'essentiel de la révélation de Dieu tout à la fois sauveur et créateur, et j'oserai ici, à la suite de la tradition de saint Augustin, créateur parce que sauveur et non pas sauveur parce que créateur.

Pour les chrétiens la révélation de Dieu en Jésus Christ culmine dans l'œuvre de salut offert sur la croix, signifiée par la résurrection du Christ, actualisable en chacun dans les symboles efficaces que sont les sacrements. Notre Dieu est Pâques, notre Dieu est passage, passage de la mort à la vie, et j'allais dire par manducation de l'eucharistie, par intériorisation, par réflexion au sens premier du mot, il est passage d'une nouvelle création.

Le Dieu de Jésus Christ est d'abord le Dieu qui fait passer Moïse et son peuple de l'esclavage à la liberté en traversant la mer, il est le Dieu qui de Pâques en Pâques se révèle totalement dans le passage de la croix : mort et résurrection de Jésus.

La croix est vide, le ressuscité de Pâques n'y est plus et le ressuscité de Pâques n'est pas ce Jésus raccommodé, rafistolé, ou réparé !

Là où le mal conduit à une fin, à la mort et donc au néant, le pardon, signe de la résurrection, ouvre à un possible plus que possible qui fait signe dans ce déploiement dynamique à l'éternité. Le mal est vaincu. Son pouvoir anéantissant est vidé de lui-même, la mort est contredite.

On peut alors parler de renversement de perspective, de subversion de la mort par la vie, et d'un mouvement tellement neuf qu'il peut signifier étymologiquement des « rerum-novarum », des révolutions ! C'est dire ici combien le pardon lie en lui-même une dimension spirituelle, personnelle et sociale.

Je me souviens de Paul Ricoeur prononçant en l'an 2000 son discours de réception du doctorat Honoris causa que venait de lui attribuer l'Institut Catholique de Toulouse : « il y a du Pardon », voici quelles furent ses premières paroles. Ce n'est pas l'expérience du péché qui est première, c'est l'expérience du pardon, et justement celle-ci révèle celle-là ! Ce n'est que parce que je consens à entrer dans l'expérience du pardon que je commence à percevoir que cet acte ou ce geste est mauvais. La théologie catholique a toujours exprimé dans sa sagesse : c'est la grâce qui révèle le péché... et non l'inverse ! Et il m'arrive alors

de regretter l'ancienne formule qui nous faisait entrer en « confession » en demandant au prêtre : « *bénissez-moi mon père parce que j'ai péché* ». Nous oublions parfois ce que le langage veut dire, et il parle bien ici d'une bénédiction : la bénédiction de se reconnaître pécheur.

Cette expérience de pardon est radicale et elle nous place toujours à rebours des tendances structurelles, y compris celles de justice ou de bien. Nous ne sommes pas du côté des pharisiens mais du côté des publicains. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas confondre le christianisme avec une idéologie, fût-ce la plus belle idéologie de justice ou des droits de l'homme.

Refuser l'enfermement dans la culpabilité

Mettre en avant comme expérience première celle du pardon, c'est aussi refuser l'enfermement dans la culpabilité. Il s'agit d'éclairer l'ambivalence de notre conscience : « *je ne fais pas le bien que je veux faire et je fais le mal que je ne veux pas faire* » s'écrit Paul dans l'épître aux Romains. J'ai souvent repris cette expression de Paul dans la liturgie du baptême et je sais qu'elle provoque toujours un parfait silence

d'écoute. Mais il s'agit bien de la révélation d'une possible actualité du mal en soi dans une dynamique de réconciliation. Et nous savons que nous avons besoin de ces dynamiques de réconciliation pour vivre en paix, en nous, en famille, en société.

Conclusion

Comme dimension spirituelle l'expérience de pardon concerne Dieu lui-même. Dieu se révèle dans l'espace trinitaire par la surabondance de sa grâce. L'infini de sa miséricorde est dans le « sur-don » de lui. L'Ancien testament avait perçu la sagesse de Dieu en vis-à-vis intérieur de Dieu (Proverbes 8) Le christianisme déploiera dans la trinité des personnes divines cette unité de Dieu faite de surabondance de grâce. Dieu est pour nous don au dessus de tout don, don de la vie, don de la vie éternelle, don de la grâce. L'expérience du pardon révèle en nous le passage sans cesse ouvert de cette surabondance.

Comme dimension personnelle le pardon concerne chacun de nous. Pour pardonner, il faut avoir mémoire d'avoir été pardonné. Il s'agit là d'entendre le mouvement même de la prière du

Notre Père « *remets-nous nos dettes comme nous-mêmes nous les remettons à ceux qui nous doivent* » ; volontairement je reprends ici le vocabulaire de la dette (et de la dette financière) tel qu'il est utilisé dans le grec originel de saint Matthieu. Si nous avons l'expérience d'être endetté ou surendetté alors nous pouvons comprendre la joie du pardon : « *pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés* » (en traduisant ici le grec de saint Luc).

L'expérience est d'abord celle d'offrir son pardon, celle de remettre la dette d'autrui. Le signe du pardon est la joie qu'il produit et sa fécondité est la qualité d'amour qu'il fait grandir. Le pardon fait grandir l'amour, pas l'infidélité. Ne tombons pas dans le théâtre de boulevard ou la comédie de mœurs où il faudrait être infidèle pour joyeusement se pardonner. Il demeure toujours onéreux et difficile d'offrir le pardon et il est toujours onéreux et difficile de se reconnaître pécheur et de demander le pardon. Plus subtilement, nous pouvons entendre que l'expérience du pardon offert et reçu est l'expression d'un amour qui grandit. Il s'agit bien d'être rendu meilleur.

Comme expérience sociale le pardon est figure par excellence de l'ouverture de l'Histoire. Parler de repentance par rapport aux ennemis d'une nation, ou parler de repentance pour l'Église vis-à-vis de ses fautes passées, ne sont jamais des faiblesses ou des complaisances avec un sentiment d'effacement ou de culpabilité. Il s'agit ici de traduire une expérience sociale. Il s'agit de laisser s'inscrire dans notre foi, collectivement, l'expérience de la grâce de la résurrection et d'un avenir possible et inédit.

L'expression de la repentance espère en l'ouverture de l'histoire. Il s'agit de réveiller la mémoire des oubliés de l'Histoire, et de croire que cette mémoire devient fécondité d'un levain dans la pâte. Il s'agit toujours d'espérer que les murs de haine entre les peuples et les nations sont destinés à tomber.

Nous avons vu tomber le rideau de fer et le mur de Berlin. Alors que se construit le mur entre la Palestine et Israël et que s'allonge chaque jour le mur ou les barbelés entre les États-Unis et la frontière mexicaine, la foi chrétienne croit et espère, en même temps qu'elle réclame, que ces murs tomberont. ■

La pécheresse pardonnée

(Luc 7, 36-50)

par **Michel GROLLEAUD**
& **Jean BIZE**

Au cours des célébrations dominicales, il arrive que l'homélie soit faite à deux voix. La contribution suivante comprend deux interventions faites le 17 juin 2007, d'abord une introduction à l'évangile par le prêtre célébrant, puis un commentaire par un laïc, membre de l'équipe liturgique du jour.



Prêtre de la Mission de France, Michel est membre de la communauté Saint-Bernard du Montparnasse.

Introduction

Avouons-le : cette scène qui se passe chez un pharisien nous laisse confondus, déconcertés par la liberté de Jésus. Devant une page aussi belle et surprenante, nous avons tenu, en équipe préparatoire, à confronter une dizaine de traductions. En effet, outre la distance ou même l'antinomie qu'il

y a entre le pardon accordé par Jésus à la pécheresse, et celui du créancier à ses deux débiteurs, sans parler de l'indignation du pharisien devant la scène, les notes qui accompagnent ces traductions ne font que compliquer la tâche, du fait de certaines divergences ou même des contradictions entre elles. Il s'agit essentiellement du verset 47 où, pour la majorité des traducteurs, le grand amour manifesté par cette femme est le signe et la conséquence du pardon de Jésus, alors que pour d'autres, il en est la cause. Finalement, nous nous sommes rangés à la traduction du missel officiel : *« Je te le dis : si ses péchés, ses nombreux péchés, sont pardonnés, c'est à cause de son grand amour. Mais celui à qui on pardonne peu, montre peu d'amour. »*

Quelques mots, auparavant, sur l'originalité de cette scène. Elle est propre au 3^e évangile, comme l'est d'ailleurs la parabole dite de l'Enfant prodigue, et elles correspondent toutes les deux à l'un des thèmes favoris de Luc : la miséricorde de Jésus pour les pécheurs. En effet, il est bien question d'une pécheresse. En réalité, ce terme est susceptible de plusieurs acceptions. Disons plutôt que la conduite de cette femme fait scandale dans la vil-

le. Et le riche pharisien, qui donne un banquet en l'honneur de Jésus, ne s'y trompe pas quand il la voit s'approcher avec assurance.

La voici à genoux derrière Jésus, tout en pleurs, inondant de larmes les pieds du Maître et les essuyant de sa belle et longue chevelure, avant d'y répandre du parfum. Et Jésus se laisse faire... c'est-à-dire, il se laisse toucher, choyer par cette femme dite impure. Il a compris qu'ayant dépassé le remords, elle n'est plus que gratitude; il a compris que ses cheveux sont passés de la séduction à la dévotion ; il a compris que ses larmes d'amertume sont devenues des larmes de bonheur. Quel contraste avec la réaction du pharisien, qui est choqué, on le comprend, par l'attitude de Jésus, au point de se demander si cet homme est vraiment un prophète !

Luc, qui nous apprend le nom de ce pharisien, mais non celui de la pécheresse, ne nous a rien caché de tous les gestes amoureux de cette femme – c'est par six fois, par exemple, qu'on la voit entourer les pieds de Jésus de sa tendresse. Sans doute n'y a-t-il pas dans les évangiles d'autre scène empreinte d'une telle sensualité. Mais, de même que

le père du fils repentant reçoit son enfant avec effusion et invite toute sa maison à faire la fête, de même Jésus accueille et honore les effusions de la femme éplorée avant de lui déclarer : « Tes péchés sont pardonnés », puis : « Ta foi t'a sauvée. Va en paix ! », c'est-à-dire, va dans la pleine confiance et dans la joie du Père !



Jean Bize, marié et père de famille, est à la retraite après une carrière d'ingénieur hydro-géologue.

Commentaire

Nous avons du mal à entrer dans la compréhension du passage sur la « Pécheresse » car, lorsque nous le lisons, notre esprit superpose inconsciemment « demander pardon » et « pardonner ». Aussi devons-nous différencier radicalement le pardon qui est de l'ordre de la demande de celui qui est de l'ordre de l'octroi.

« Père, pardonne-leur : ils ne savent pas ce qu'ils font » (Luc 23,34). L'octroi du pardon est l'attribut du divin, et cela exclusivement. Comme la Vie et l'Amour, le Pardon n'a qu'une source qui est Dieu. Comme tel, il est sans mesure. L'octroi est sans limite, seule la demande est mesurable, et elle l'est en proportion de la quantité d'amour, non pas que nous « avons » ou « donnons », mais que nous laissons circuler en nous. Au guichet du créancier, toutes les dettes, y compris les plus faramineuses, peuvent être remises. De même, si l'amour circule beaucoup, comme chez David et, ici, la pécheresse, on peut demander beaucoup. Mais si l'amour ne circule qu'en petite quantité, alors on demande peu, et il est peu remis pour la simple raison qu'il est peu demandé.

Question : quand est-ce que « ça circule » chez l'enfant prodigue ? Quand il décide de retourner chez son père, ou après le pardon de son père, quand on fait la fête ? Ce que nous disent les Évangiles, c'est qu'il circule moins d'amour chez Simon le pharisien, comme chez le frère aîné du fils prodigue, que chez la pécheresse et le fils prodigue. Or, Simon et le frère aîné sont, comme nous, plutôt des gens bien (et sous tous rapports !). Disons,

des gens sans fautes, ou presque ! Pas ou peu de fautes, égale pas ou peu de péchés : mais le péché, est-ce la faute ? Ce que les Écritures appellent le « péché » est ce qui limite la circulation de la vie et de l'amour en nous. Le pardon demandé est ce qui rétablit, en l'augmentant, cette circulation. A l'inverse de la vie et de l'amour, qui sont une seule et même chose : l'amour-vie, le pardon n'est pas un but en soi, et l'on ne peut en faire l'axe d'une vie. L'amour-vie ne souffre d'aucun excès, le pardon si (les chrétiens sont assez doués pour ça !).

Mais on ne peut poursuivre sans revenir sur l'exclusivité divine du pardon octroyé. L'homme serait-il donc incapable de pardonner ? Eh ! bien, oui. Et si le langage humain ne cesse d'utiliser le mot, il se passe en réalité *autre chose* que ce que le mot laisse entendre. Au départ, il y a donc un offensant et un offensé, un bourreau et une victime. C'est autour du concept de victime qu'il faut poursuivre la réflexion puisque c'est en général le bourreau qui demande pardon et la victime qui « accorde » le pardon. La victime : elle ne choisit pas de l'être, **mais elle choisit de le rester ou pas** – et quand elle choisit de le rester, elle perd son innocence.

Dieu a envoyé son Fils dans le monde pour sauver – en les justifiant par la Croix – les victimes qui n'ont pas choisi de l'être, mais non celles qui ont choisi de le rester (quelquefois jusqu'à en faire un totalitarisme, que celui-ci s'exerce sur les autres ou sur soi-même). Ces dernières constituent le troupeau d'un pseudo-christianisme, qui est la pire subversion du message évangélique et dont le pourfendeur a été et reste Nietzsche.

Quand, après avoir passé 25 années en détention, Nelson Mandela dit pardonner à ses geôliers et à toute la communauté blanche de son pays, il n'a certes pas effacé l'apartheid ni les traces de la souffrance chez les Noirs et, le voudrait-il, il ne le peut pas : il a choisi de ne pas rester une victime, c'est-à-dire, après avoir enduré la *condition* de victime, de ne pas en endosser le *statut*. Telle est la forme que prend ce que l'on continue d'appeler le pardon humain.

Quand tel dur à cuire d'Auvergnat refuse sur son lit de mort de pardonner à son voisin on ne sait quelle ancestrale bricole qui a encombré sa vie – et celle du voisin – il a raison... pour la bonne raison qu'il ne le peut pas. Mais saura-t-il cesser de se te-

nir en victime, c'est-à-dire saura-t-il, enfin ! lever les vannes pour laisser circuler en lui ce qui a envie d'y circuler en abondance, et ressentir alors ce véritable bien-être que la Bible appelle la Joie¹ ? Là est la question ; pour nous tous.

D'une certaine manière, endosser le statut de victime, c'est chercher à accaparer une richesse. Nous sommes invités à vivre les souffrances, non comme des victimes, mais comme des « pauvres ». Nos souffrances individuelles, comme les souffrances du monde. Dans ce dernier cas, veillons à ne pas

installer et conforter les autres dans le statut de victime. Qu'est-ce à dire ? Si Mandela avait choisi de rester une victime, il l'aurait fait évidemment avec une kalachnikov à la main, et nous, où en serions-nous ? Nous en serions à notre millième intention de prières pour la paix en Afrique du sud et à défiler dans la rue avec des pancartes « Justice pour les Noirs ». Au lieu de cela, non content d'avoir projeté son peuple vers la « Vérité et Réconciliation » – et le progrès – Nelson Mandela nous a enlevé une occasion de nous donner bonne conscience ! Vraiment, le pardon est un don de Dieu ! ■

1. Ce qui est très éloigné de l'expression « se mettre en règle avec sa conscience », expression notariale qui fait appel à cette « chose étrange » qu'est la conscience, laquelle n'est jamais aussi bonne que lorsqu'elle est mauvaise, ni jamais aussi mauvaise que lorsqu'elle est bonne.

Pour poursuivre la réflexion sur le thème du pardon :



Christus
"La haine qui nous habite",
N° 216, Octobre 2007

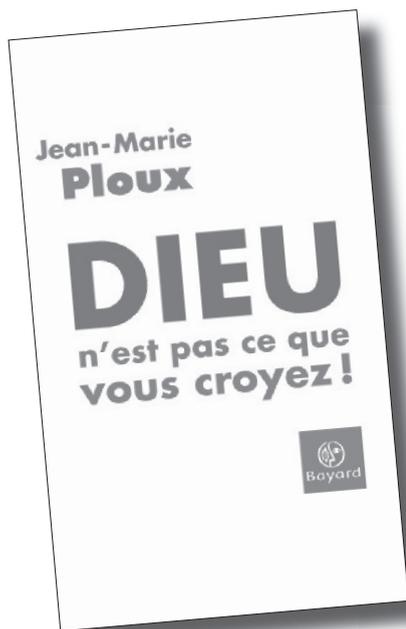


Réconciliation
Itinéraires pour
l'adolescence,
Éditions CRER.



Jean-Marie Ploux

Dieu n'est pas ce que vous croyez. Éd. Bayard, 2008



Dieu n'est pas ce que vous croyez et peut-être, non plus, ce que vous ne croyez pas.

Voici un livre écrit dans un langage limpide pour nous entraîner à (re)découvrir qui est Dieu pour nous.

Nous avons et nous nous fabriquons des représentations de Dieu qui peuvent finir par nous interdire un libre accès à Lui. À nous de traquer ces représentations de faux dieux, ou d'un Dieu faussé, présentes chez tant de nos contemporains, qui conduisent à une vie faussée et à une fausse vision de l'homme.

La marque de la foi chrétienne, c'est d'entrer dans l'intelligence de Dieu à partir de l'humanité du Christ. Et d'une humanité qui n'est pas trafiquée pour la faire coller avec ce que nous croyons déjà savoir de Dieu. Il s'agit, au contraire, de prendre la vie de Jésus comme un récit de ce qu'est Dieu pour nous. Un récit qui change et clarifie nos images. •

Un amour inconditionnel

En écrivant en 1986 *Libre réponse à un scandale*¹, Gustave Martelet, un théologien jésuite français, voulait aider un certain nombre de chrétiens qui ne pouvaient plus adhérer au fait que le salut devait consister à expier la faute des origines, ce que Jésus aurait fait pour nous, figure de l'agneau immolé qui permet aux hommes d'être sauvés de la colère de Dieu. Cette interprétation fait de Dieu quelqu'un à qui il faut rendre justice, l'humanité ayant bafoué sa bonté. Son pardon dépend de notre repentir à son égard.

Le génie de Gustave Martelet est de partir de ce que le chapitre I de la lettre aux Ephésiens (Ep I, 3-10) nous dit de la bonté de Dieu pour commenter ce que la lettre de Pierre (I P I, 18-20)² dit de cette figure de l'agneau immolé.

présenté par
Marie-Odile PONTIER

1. Gustave Martelet, *Libre réponse à un scandale - La faute originelle, la souffrance et la mort*, Les Editions du Cerf, Paris, 1986.

2. « Sachez que ce n'est par rien de corruptible, argent ou or, que vous avez été affranchis de la vaine conduite héritée de vos pères, mais par un sang précieux, comme d'un agneau sans reproche et sans tache, le Christ, discerné avant la fondation du monde et manifesté dans les derniers temps à cause de vous. »

« L'Agneau immolé révèle un autre aspect des profondeurs créatrices de Dieu, à savoir la raison pour laquelle le Père se décide à créer notre monde en dépit du péché. (...) Si le péché, c'est notre finitude se détournant de Dieu, notre salut, c'est Dieu, qui jamais ne se détournera de nous. Tout au contraire, moins Dieu se voit aimé, plus il aime et plus il aimera un monde qui pourrait s'installer dans la faute. C'est chose décidée d'avance. Avant que le monde commence d'exister, le Père a décidé d'aimer ce monde plus que lui, c'est-à-dire plus que son Fils même. Il nous le « livrera » pour que nous apprenions ainsi que l'amour le plus dépossédé de soi, le plus « dessaisi de lui-même » (Jn 15,13), est, de la part de Dieu, *le seul secret qui explique l'existence du monde et notre élection de toujours dans le mystère du Christ.* (...)

L'Agneau symbolise à la fois le don accompli de par Dieu et le don qui mérite que nous nous donnions en retour. L'Agneau « prédestiné dès avant la création du monde » représente l'amour éternel du Dieu pour le monde et le poids de douleurs que le monde lui coûte ; il ne dit pas d'abord la condition posée par Dieu pour que Dieu puisse un jour nous aimer, mais le prix qu'il paye lui-même afin que nous l'aimions. L'enblème de l'Agneau n'exprime pas d'abord ce que peut nous coûter notre Pâque vers Dieu, mais ce par quoi Dieu décide de passer pour venir à nous. (...) Tout s'unifie et s'éclaire à la lumière d'un tel amour (...). En créant, *Dieu assume par son incarnation les douleurs qu'implique la condition de finitude, mais, plus profondément encore, Dieu se livre tout entier à la douleur sans fond que*

lui vaut le péché de cette finitude. Nos libertés rebelles ne seront en effet convaincues – telle est l'espérance de Dieu ! – que l'Amour seul préside à leur surgissement, que si Dieu lui-même s'immole pour nous à travers son Fils.

C'est pourquoi *l'Agneau, prédestiné avant la création du monde* et vers lequel le Père pour créer tient le regard fixé, est le signe *éternel* qui commande et le monde et l'histoire. Il révèle que Dieu accepte de devenir, en tant que Créateur, la victime de son œuvre créée et que jamais il ne nous en voudra du chemin qu'il doit prendre pour se manifester aux pécheurs que nous sommes quand nous doutons de lui » (p. 159-162).

La réponse chrétienne au problème du mal n'est pas une réponse facile, car elle oblige à abandonner le désir de connaître son origine. Elle invite à se tourner du côté du Créateur, dans un acte de foi qui peut se faire, si Celui-ci est reconnu comme étant la Bonté radicale. La figure de l'Agneau vient affirmer l'amour inconditionnel de Dieu pour sa création, disant que de toute éternité, Il prend part personnellement à tout ce qui fait notre condition humaine, y compris ce que nous éprouvons comme le pire.

La figure de l'agneau symbolise l'extrême de l'indigence qu'habite le Christ, et qui rejoint par là l'indigence de toute l'humanité. Cette sen-

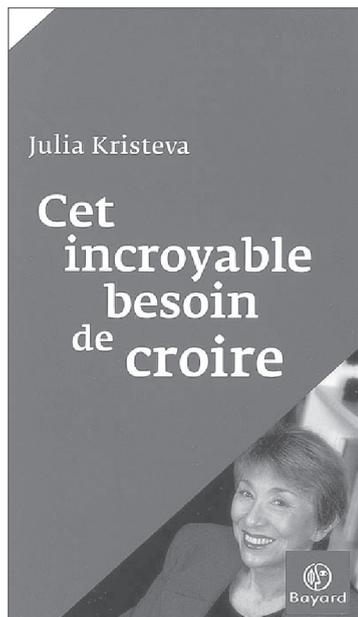
sibilité à la part la plus pauvre et démunie de notre humanité met en évidence que le pardon est lui aussi originel. L'agneau est prédestiné d'avance à être transpercé, car d'avance le péché a été accepté par Dieu comme possibilité inhérente à la liberté donnée avec la création. Le péché est assumé par Lui de telle sorte que l'homme ne se condamne pas lui-même à mourir alors qu'il est promis à la vie éternelle. Il nous offre la profondeur, la largeur et la hauteur infinie de sa communion, de sa présence. Il s'offre lui-même à nous et à toute la création, en son évolution complexe et déconcertante. L'amour ne peut offrir mieux que lui-même.

En se tournant vers l'agneau qui vient prendre sur lui le péché du monde, l'humanité n'est-elle pas entraînée vers une vie en plénitude qui vient transformer ses images de réussite et d'échec, de justice et de faute, de bonheur et de malheur ?

Julia Kristeva

Cet incroyable besoin de croire

Bayard, 2007



Présenté par Pierre CHAMARD-BOIS

Julia Kristeva est bulgare d'origine. Elle vit en France depuis 1966. Son œuvre, connue dans le monde entier, croise avec bonheur trois champs : la linguistique (la sémiotique), la psychanalyse et la littérature (en tant qu'écrivain). La recherche des fondements de ce qui fait sens chez les humains est un des nœuds qui relie ces trois domaines.

Le livre que nous présentons ici est la traduction d'un ouvrage paru d'abord en italien « *Le besoin de croire. Un point de vue laïc* », complétée par son intervention (« *Souffrir* ») dans le cadre des conférences

de Carême à Notre-Dame de Paris en 2006, par un entretien paru dans le journal du diocèse de Paris (« *De Jésus à Mozart : la différence du christianisme* », 2006) et par deux articles parus dans *La Croix*. La réunion de ces textes en un seul ouvrage, pour artificielle qu'elle paraisse, rend accessible une position qui prend de l'ampleur chez plusieurs intellectuels français : l'humanisme qu'il est urgent de refonder pour les années qui viennent n'est pas à élaborer contre le catholicisme mais comme son dépassement. Et ce, en tentant de penser *cet incroyable besoin de croire* qui accompagne l'ac-



cession des humains à la parole et au sens. Les démocraties, observe J.K., ne prennent pas en compte ce besoin anthropologique essentiel, au risque de laisser se développer soit des intégrismes religieux (y compris dans le catholicisme), soit une dictature de la technique sur l'humain.

Ce besoin de croire

Disons d'emblée que l'auteure ne cherche à faire ni une théorie du croire, ni une description complète de ce "phénomène" humain. Avec humilité, elle propose de focaliser le faisceau de sa torche essentiellement psychanalytique au lieu de naissance de ce croire, là où il apparaît dans sa réalité prélinguistique, préreligieuse et prépolitique. Cet état élémentaire du croire est celui du faire crédit, de la capacité à tenir pour vrai quelque chose parce que cette vérité "me tombe dessus" et me tient dans l'existence. Cette expérience n'est

pas propre aux religions. En Occident, surtout depuis les Lumières, des personnes sont, en ce sens, des croyants même si elles n'adhèrent à aucune religion ou ne reconnaissent aucune transcendance.

Pour J.K. l'adolescent est particulièrement confronté à ce besoin de croire, de croire en l'existence d'un objet idéal de son désir ou de son amour. Ce besoin d'idéal n'est plus, globalement, relayé par les religions. *« Je pense que la délinquance des ados défavorisés révèle une phase plus radicale du nihilisme, qui s'annonce après et en-dessous du heurt des religions. Cette délinquance est plus grave, parce qu'elle saisit plus en profondeur les ressorts de la civilisation, dans ce besoin de croire pré-religieux, constitutif de la vie psychique. »*¹

Les sociétés démocratiques échouent à proposer des idéaux pour notre temps. J.K. émet l'hypothèse que tout appel à une transcendance ou

une autorité surplombant la société est voué à l'échec. Aussi s'impose la nécessité de fonder un humanisme pour le XXI^e siècle, sur la base d'un approfondissement de nos connaissances anthropologiques en croisant l'approche des sciences humaines (objectivant l'humain) avec la littérature et les arts (permettant d'accéder à la singularité de chaque sujet).

La séparation des sciences humaines d'avec le christianisme n'est encore que partielle, car elles n'ont encore que peu reconnu qu'elles en sont les héritières. Il est temps pour elles qu'elles prennent leur autonomie en s'exposant en particulier à l'expérience de la création artistique. Aujourd'hui, dit notre auteure, la frontière ne passe plus entre les religions, mais entre ceux qui veulent savoir que Dieu est inconscient (virtuel) et ceux qui ne veulent rien en savoir pour mieux jouir du virtuel divin et de ses promesses².

1. P. 56.

2. P. 63.

Ainsi, pour J.K., il s'agit d'avancer sur le chemin qui mène du besoin de croire au désir de savoir. Non d'un savoir à finalité de puissance ou de maîtrise, mais d'un savoir qui libère des forces qui, à notre insu, nous agissent. Comme cela se passe parfois dans la cure analytique, comme cela arrive aussi dans l'expérience littéraire.

Souffrir

Deux textes sur la souffrance donnent l'occasion à l'auteure d'illustrer l'héritage chrétien pour notre temps. « *Le christianisme est la seule religion qui tutoie la souffrance, qui l'appriivoise.* »³ En effet, « *le Christ est le seul dieu qui souffre et qui meurt – avant de ressusciter.* ». La religion chrétienne reconnaît le droit à la douleur, la sortant de la honte et du secret, et ouvre au partage de la souffrance dans la compassion. En donnant de pouvoir parler de sa souffrance, elle permet

de la traverser, de la sublimer, et par là, de ressusciter : « *le christianisme épure la souffrance en joie.* » Mais, « *la compassion risque d'infantiliser l'individu souffrant* » et elle est impuissante « *devant les nouvelles maladies de l'âme : le vandalisme, la toxicomanie, les somatisations graves.* » Il est urgent de prendre le relais du christianisme à partir de lieux d'élaboration d'un humanisme à la hauteur des défis contemporains, lieux de recherche que l'auteure appelle de ses vœux.

À suivre

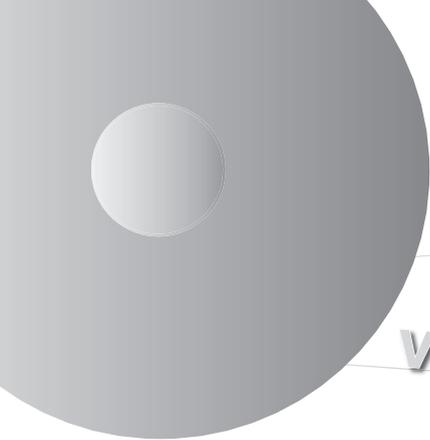
Ce livre, qui comporte bien d'autres thématiques intéressantes, ne laisse pas indifférent :

- Parce qu'il fait écho à une pratique d'interprétation des Écritures – et donc une théologie – qui conjoint approche littéraire et anthropologie, mise en œuvre depuis plusieurs années dans des parcours de croyants et soulignée par C. Theo-

bald lors de l'université d'été de 2006. Cette pratique n'est pas sans lien avec cet humanisme renouvelé dont parle J.K., même si elle se situe clairement dans une perspective athée.

- Parce que la reconnaissance sereine de l'héritage chrétien par certains intellectuels permet de dépasser les crispations antireligieuses qui obèrent la participation de chrétiens comme tels à la recherche en sciences humaines et en philosophie.
- Parce que la séparation entre “praticiens” et “théoriciens”, dont J.K. prouve par sa démarche qu'elle n'est pas inévitable, est moins marquée dans la Communauté Mission de France que dans d'autres espaces ecclésiaux. C'est un atout pour l'avenir. Et peut-être un encouragement à continuer la recherche sur le versant de la “théologie pratique”. ■

3. P. 150 et suiv.



**Pensez à renouveler
votre abonnement pour 2008**

Amies et Amis,

*Un grand merci à celles et à ceux qui l'ont fait. À ceux
qui ont oublié, merci de le faire bien vite.*

*Vos abonnements permettent à la Lettre aux Communautés
de poursuivre sa route.*

*Nous remercions chaleureusement celles et ceux qui nous
aident à la faire connaître.*

Bien cordialement.

Le Comité de rédaction

Bulletin d'abonnement 2008

à renvoyer à : LETTRE AUX COMMUNAUTÉS / MISSION DE FRANCE
BP 101 - 3 rue de la Pointe - 94171 LE PERREUX-SUR-MARNE CEDEX.

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

- ◆ Pour **votre abonnement 2008**, mettez une croix dans la (les) case (s) correspondante (s) :

Lettre aux Communautés ordinaire **31 €**

de soutien **38 €**

Offre pour les moins de 35 ans non abonnés **17 €**

Lettre d'Information ⁽¹⁾ ordinaire **13 €**

de soutien **24 €**

- ◆ **Joindre au bulletin**, votre chèque, libellé à l'ordre de "Lettre aux Communautés".

Ci-joint un chèque **bancaire** **postal**

de : _____ **€**

_____ (1) Information mensuelle sur la vie de la Communauté Mission de France.

Souscrivez un abonnement à la Lettre aux Communautés pour une personne de votre famille, de votre entourage...

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

Nous pouvons envoyer un ou deux spécimens gratuits de la Lettre aux Communautés. Donnez-nous noms et adresses de personnes qui seraient éventuellement intéressées.

NOM, Prénom, Adresse :

NOM, Prénom, Adresse :

Legs : Le don de la vie... en héritage

La Mission de France est habilitée à recevoir des dons, donations, legs et assurances vie.

Pour que continue la présence d'Église qu'assure la Communauté Mission de France dans le monde d'aujourd'hui, vous pouvez léguer tout ou partie de vos biens, étant respectés les droits des héritiers réservataires.

Association diocésaine, la Mission de France est exonérée de tous droits de mutation, que ce soit au titre d'une succession ou d'une donation.



Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à contacter l'économiste
de la Communauté Mission de France,
Père Claude Fiori au 01 43 24 79 58

